



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communauté
de communes du

PROVINOIS

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

ENTRE

La Communauté de communes du Provinois

Représenté par son président, Monsieur Oliver LAVENKA, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 23 mars 2017,

Ci-après désigné par « la Communauté de communes »

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne,

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ; et dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Article 2 – Orientations stratégiques : les volets thématiques du CRTE

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques, traduites en volets thématiques, en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 15 juillet 2021 :

Orientation 1 : MOBILITES

Orientation 2 : ATTRACTIVITE

Orientation 3 : ENVIRONNEMENT/PATRIMOINE

Orientation 4 : SOCIETE

Les orientations stratégiques font l'objet de **fiches descriptives, jointes en annexe 3**. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 3 – Le Plan d’action

Les « projets » envisagés sont listés à titre strictement indicatif.

Ces projets ne deviennent des « fiches actions » que lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis, qu’ils sont suffisamment mûrs pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable, et qu’ils sont validés par les comités techniques et de pilotage, après instruction au regard de la réglementation en vigueur en matière de transition écologique.

Les projets accompagnés doivent obligatoirement être économes en foncier et en ressources et améliorer l’état des milieux naturels, afin de s’inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Quelle que soit leur envergure, ils sont toujours porteurs d’une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte.

3-1 Liste des actions matures 2021-2022 :

Action 1 : reconversion de la friche industrielle de Longueville

Action 2 : installation d’une station publique d’avitaillement biogaz

Action 3 : création d’une gare routière à Jouy-le-Châtel

Action 4 : construction du gymnase du collège de Jouy-le-Châtel

Action 5 : construction de vestiaires et installation de panneaux photovoltaïques au gymnase du collège de Villiers-Saint-Georges

Les actions du CRTE sont détaillées et chiffrées dans des fiches action en annexe 5.

3-2 Projets et actions en maturation 2023-2026

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat (Annexe 6)

Article 4 - Engagements des partenaires

4.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l’éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d’avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l’instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l’objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

4.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CC du Provinois assume le rôle d’entraîneur et d’animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La CC du Provinois s’engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d’animer l’élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l’évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d’animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l’émergence de projets et d’accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

La CC du Provinois s’engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu’à son évaluation. Le territoire signataire s’engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d’ouvrage.

4.3 L’État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l’Etat s’engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l’élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L’État s’engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l’État disponibles.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 9.

4-4 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 5 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

5.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CC du Provençois, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;

Examiner l'avancement et la programmation des actions ;

Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;

Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

5.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la CC du Provençois. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;

Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;

Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;

Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;

Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;

Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 6 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Article 7 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 5. Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 10.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE, Evolution et mise à jour, Résiliation.

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat et tient compte des opérations déjà financées au titre du plan de relance. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

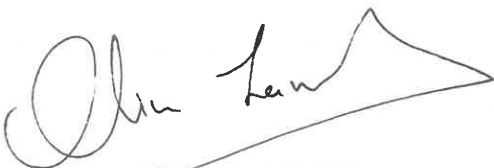

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 9 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Melun.

Signé à Provins le - 1 DEC. 2021

<p>Le Président de la Communauté de communes du Provinois</p>  <p>Olivier LAVENKA</p>	<p>Le Préfet de Seine-et-Marne</p>  <p>Lionel BEFFRE</p>
--	--

ANNEXES

AU

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE de la Communauté de communes du Provinois

Annexe 1 – Présentation du territoire et de ses dispositifs en cours
dont l'état des lieux écologique du territoire

Annexe 2 – Ambitions du territoire

Annexe 3 – Orientations stratégiques

Annexe 4 – Contractualisations et programmes de l'Etat

Annexe 5 – Fiches action

Action 1 : reconversion de la friche industrielle de Longueville

Action 2 : installation d'une station publique d'avitaillement biogaz

Action 3 : création d'une gare routière à Jouy-le-Châtel

Action 4 : construction du gymnase du collège de Jouy-le-Châtel

Action 5 : construction de vestiaires et installation de panneaux photovoltaïques au gymnase du collège de Villiers-Saint-Georges

Annexe 6 – Projets

Annexe 7 - Les actions de coopération interterritoriale : sans objet

Annexe 8 - modalités d'accompagnement en ingénierie : sans objet

Annexe 9 - contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs : sans objet

Annexe 10 – données de suivi techniques et financières

10-1 Porteurs de projets et cibles : sans objet

10-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)

10-3 Indicateurs de suivi : ils sont étudiés et arrêtés en comité technique pour chaque action.

Annexe 11 – Composition des comités technique et de pilotage

I) Présentation générale du territoire / annexe 1

A. Le territoire du contrat p.4

Situation et historique de l'intercommunalité

Compétences

Interconnexion des réseaux d'eau potable

Aménagement numérique

SCOT du Grand Provinois

Quelques problématiques du territoire

B. Etat des lieux écologique du territoire p.11

C. Les enjeux du territoire p.19

Synthèses AFOM par orientations

1. MOBILITES
2. ATTRACTIVITE
3. ENVIRONNEMENT/PATRIMOINE
4. SOCIETE

II) Projet de territoire/ annexe 2 et annexe 3

A. Axes et enjeux de développement p.24

4 axes de développement, déclinés en orientation :

- Orientation 1 : MOBILITES
- Orientation 2 : ATTRACTIVITE
- Orientation 3 : ENVIRONNEMENT/PATRIMOINE
- Orientation 4 : SOCIETE

B. Projets en cours et à venir

1. MOBILITES

Transports et mobilités : étude et extension pôle-gare, parkings relais, étude transports ...

2. ATTRACTIVITE

p.50

Sites Isolés

Economie et attractivité : ZAC du provinois, friche de Longueville ...

Développement touristique : maison du visiteur, maillage du territoire, programme « Gare de Demain », auberge de jeunesse...

Accompagnement des entreprises, maison interconsulaire

3. ENVIRONNEMENT/PATRIMOINE

p.53

Mise en œuvre d'un PCAET, plateforme « SURE »...

Création d'une station publique d'avitaillement biogaz

Convention Petites Villes de Demain, convention cadre entre la ville de Provins et l'Etat pour la restauration du patrimoine architectural...

4. SOCIETE

p.56

Santé et cohésion sociale : contrat local de santé, convention territoriale globale (CTG) avec la CAF

Equipement sportif enfance: jeux aquatiques, gymnase de Jouy-Le-Châtel, vestiaires gymnase de Villiers-Saint-Georges

Réflexion autour de Tiers-Lieux, projet Campus numérique...

Projet de lecture publique

C. Contractualisations et programmes de l'Etat / annexe 4

1. Avec l'Etat

2. Avec le Département

I) Présentation générale du territoire

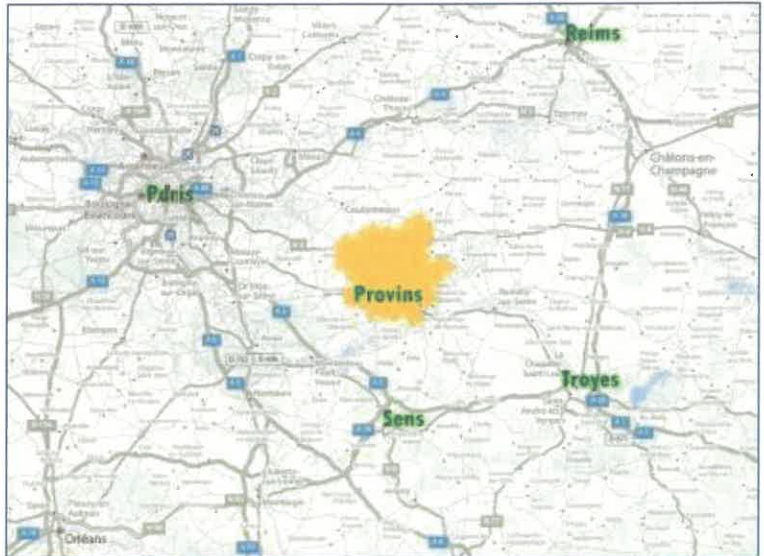
A/ Le territoire du contrat

Situation et historique de l'intercommunalité

Le territoire de la Communauté de communes se situe aux confins de la Seine et Marne, à la frontière avec les départements de la Marne et de l'Aube

L'intercommunalité regroupe 39 communes adhérentes, regroupant 35 596 habitants (01/01/20) sur 627 km², soit 4,6% de l'espace régional.

La Communauté de Communes du Provinois a été créée le 02 avril 2013 par arrêté préfectoral portant « création d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la G.E.R.B.E (Guilde Economique et Rurale de la Brie Est), du Provinois et extension à la commune de Chalaute-La-Grande ».



A l'origine, une première communauté de communes du Provinois a été créée le 20 décembre 2003. Puis, au regroupement de 25 communes à l'origine sont venus s'ajouter :

- en 2005 : Maison-Rouge ;
- en 2007 : Chalaute-la-Petite et Soisy-Bouy ;
- en 2010 : Jouy-le-Châtel ;
- en 2011 : Melz-sur-Seine qui se retire de la Communauté de communes de la Bassée ;
- en avril 2013 : Chalaute-la-Grande et les neuf communes de la Communauté de communes de la Gerbe, qui fusionne avec cette première intercommunalité, créant une nouvelle structure intercommunale qui conserve la dénomination de communauté de communes du Provinois. Celle-ci est instituée par un arrêté préfectoral du 2 avril 2013.



Compétences

Etablissement à fiscalité propre, la Communauté de communes du Provinois exerce les compétences suivantes :

Compétences obligatoires

- développement économique
- aménagement de l'espace communautaire
- aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage (pour l'exercice de cette compétence, la communauté de communes adhère au syndicat mixte d'étude et de programmation du grand provinois (S.M.E.P. du grand provinois).
- collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés (pour l'exercice de cette compétence, la communauté de communes adhère au syndicat mixte pour l'enlèvement et traitement des ordures ménagères – gestion écologique économique à objectif de développement durable pour l'environnement (S.M.E.T.O.M. – G.E.E.O.D.E.)

Compétences optionnelles

- voirie d'intérêt communautaire
- politique du logement social, du cadre de vie, d'intérêt communautaire
- protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- équipements culturels et sportifs

Compétences facultatives

- transports
- assainissement
- développement socio culturel
- services à la personne
- gestion de la gendarmerie de Villiers-Saint-Georges
- accueil de la petite enfance

Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Provinois

Cette démarche est portée par le Syndicat mixte d'étude et de programmation (SMEP) du Grand Provinois (regroupant la Communauté de communes du Provinois et la Communauté de communes Bassée-Montois).

Pour rappel, le SCoT du Grand Provinois est d'urbanisme réglementaire intercommunal qui traduit le projet de territoire- 82 communes, 59 704 habitants- que les élus se donnent. Il fixe les grandes orientations de l'organisation de l'espace pour les 20 ans à venir.

Il vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière :

- d'aménagement dans les domaines de l'urbanisme,
- d'habitat,
- de déplacements,
- d'équipements commerciaux,
- de préservation et l'environnement.

Le SCoT a été engagé en septembre 2016, après une période de réflexions préalables (2012-2015) ayant permis aux Elus du SMEP de confirmer leurs ambitions en termes de valorisation et de développement du Grand Provinois : un territoire rural dynamique, porte d'entrée de la région Ile-de-France, bénéficiant d'une réelle attractivité par son positionnement interrégional.

Près de 4 années ont permis d'animer les travaux d'études et de débats en concertation étroite avec les acteurs locaux, en premier lieu les élus du territoire, mais également les Personnes Publiques Associées, la population.

→ Définir un Projet de Territoire intercommunautaire, et le décliner dans un document d'urbanisme réglementaire intercommunal : le SCoT

Le périmètre du SCoT :

- 3 bassins de vie
(Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Provins)
- 59 700 habitants
- 82 communes
- 2 communautés de communes

Mobiliser les élus afin de tendre vers un projet commun et partagé



L'enquête publique est achevée. Le projet sera soumis à approbation en juillet 2021.

Interconnexion de réseaux d'eau potable du Provinois



Le maillage de réseau d'eau potable du Provinois est une initiative de la Communauté de Communes du Provinois. Il constitue un projet structurant pour l'est Seine-et-marnais inscrit au Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP).

Ce maillage concerne quelques 50 000 habitants regroupés des environs de Provins jusqu'à La Ferté-Gaucher et est porté par le Syndicat de l'Eau de l'Est seine-et-marnais créé le premier janvier 2019 (S2e77).

L'objectif vise à sécuriser l'approvisionnement de la ressource en eau pour une majorité de communes.

Il est double :

- Répondre au problème de qualité de l'eau distribuée, laquelle s'est fortement dégradée au cours des dernières années pour plus 70 % des communes (nitrates et pesticides notamment)
- Fournir l'eau potable en quantité suffisante pour faire face aux besoins actuels et futurs.

A échéance 2024-2025, le S2e77 fournira l'eau aux communes à partir d'une ressource exploitée en quantité suffisante et permettant de secourir ou remplacer une ressource locale insuffisante, polluée ou vulnérable. Le projet intègre une réflexion plus globale permettant de conserver des ressources en secours pour garantir et sécuriser l'approvisionnement en eau potable en cas de problèmes sur la ressource principale.

150 km de canalisations d'adduction nouvelles et la réalisation d'ouvrages de stockage seront nécessaires pour interconnecter les réseaux de distribution d'eau potable existants des communes du périmètre.

4 tranches de travaux sont prévues, réparties par zones.

La première tranche d'interconnexion est en cours de réalisation pour les communes situées en périphérie de Provins et devrait être achevée début 2021.

A terme, toutes les communes concernées délivreront une eau conforme à la réglementation en vigueur.

Le maillage permettra de sécuriser durablement l'alimentation en eau potable des communes qui, dans leur intégralité, ne seront plus couvertes par des dérogations préfectorales à l'échéance 2022.

Aménagement numérique

Consciente des enjeux considérables, la Communauté de communes du Provinois a adhéré, par délibération du 26 avril 2013 au Syndicat Seine-et-Marne Numérique afin de pouvoir faire entendre la voix de ses administrés et de positionner notre territoire parmi les territoires prioritaires de notre département et ainsi obtenir la programmation la plus favorable possible pour le déploiement du très haut débit dès le début du déploiement en Seine-et-Marne.

L'action de la Communauté de communes du Provinois ne s'arrête pas à l'adhésion au syndicat mixte puisqu'elle participe de manière conséquente au financement des investissements. Aujourd'hui, si la programmation dans le Provinois est recentrée de 2016 à 2019 c'est grâce à l'implication des élus qui ont su, notamment, mobiliser 1 000 000

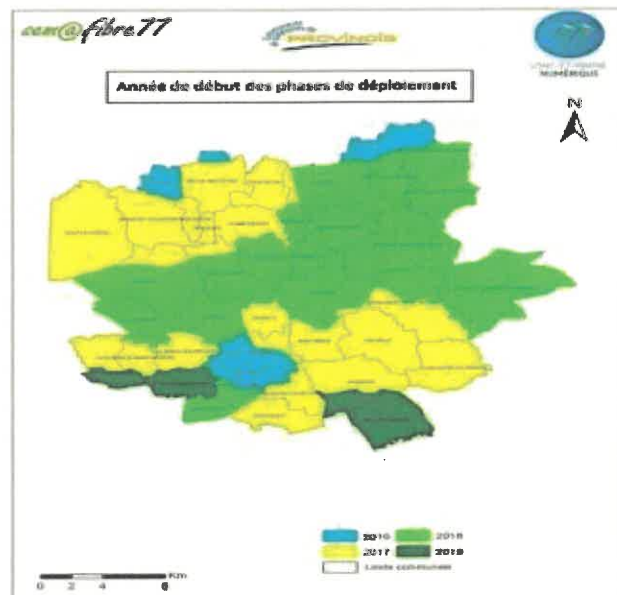
€ au budget 2015. Au total, le coût du déploiement impartie à la Communauté de communes est de 3 143 890 €.

La signature d'une convention de déploiement de la fibre optique entre la Communauté de communes du Provinois représentée par son Président d'alors, Christian Jacob, et le syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique représenté par son Président Olivier Lavenka, le 4

Financements pour l'ensemble de la Communauté de communes du Provinois		
	Total	Par prise
Etat	2 753 028 €	162 €
Région IDF	2 922 968 €	172 €
Département 77	2 922 968 €	172€
Participation de la Communautés de communes du Provinois	3 143 890 €	185 €
Part d'investissement privé	3 908 620 €	230 €

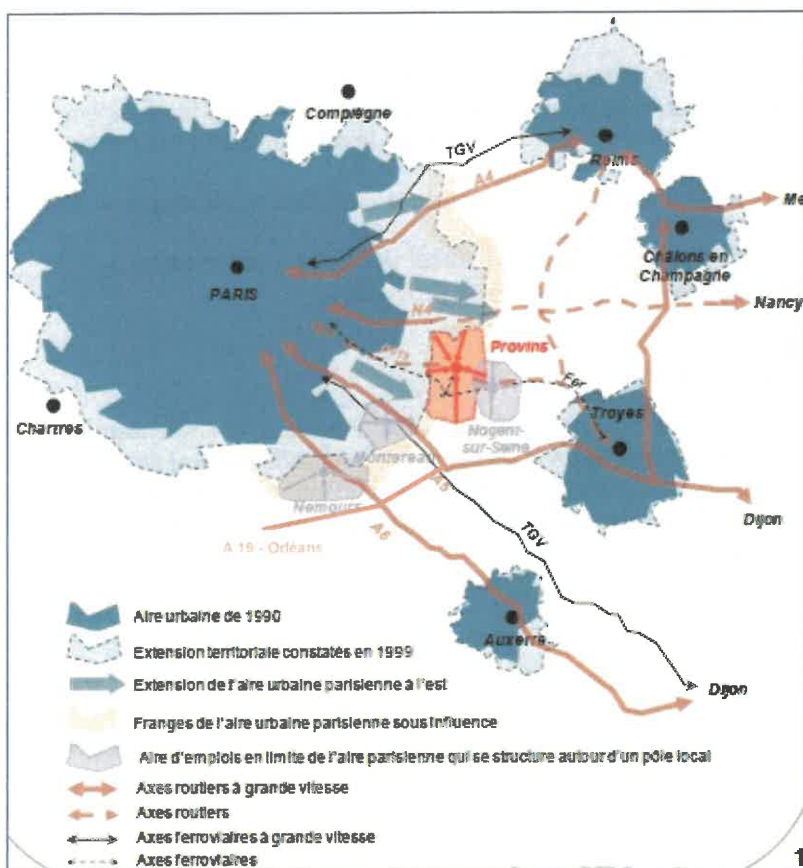
décembre 2015, a officialisé l'action et l'engagement de la Communauté de communes. Cette convention fixe les modalités d'exécution de la programmation technique et financière des investissements.

A ce jour la quasi-totalité du territoire est fibrée, reste la problématique de quelques sites isolés.



Quelques problématiques du territoire

Territoire rural aux franges de l'Île de France, de la Champagne-Ardenne et de la Bourgogne, le Provinois est un espace stratégique au regard des objectifs du Schéma Directeur de la Région Île de France (SDRIF) où l'agriculture demeure prépondérante. Cette position à l'interface entre une région parisienne en expansion croissante et une couronne de villes satellites (villes à 1 h de Paris, Reims, Sens, Troyes, ...) confère aujourd'hui au Provinois une position de « porte d'entrée » de la Région Île de France.



L'avenir et les enjeux de ce territoire reposent aujourd'hui sur l'amélioration de ces liens avec l'ouest francilien mais également sur le développement des relations avec l'est du bassin parisien (Régions Champagne-Ardenne et Bourgogne)

Le pôle de Provins structure un territoire aux confins de l'Île de France et de l'aire urbaine parisienne mais à l'écart des axes de croissance de l'archipel métropolitain. Au cœur de ce vaste espace rural Provins est donc un pôle à dynamiser, dont le rôle de moteur est à conforter à l'échelle de son bassin de vie. La confortation de ce pôle se fera dans un souci d'équilibre et de maillage du territoire autour et à partir d'un réseau de bourgs dynamiques à même d'assurer des pôles relais à l'échelle du territoire.

Emploi-économie

Le Provinois n'a pas véritablement une forte tradition industrielle. 95% des établissements du Provinois sont constitués de PME «familiales» et seuls 10 établissements comptent plus de 100 salariés. Un seul dépasse 500 salariés, BBGR, filiale du groupe Essilor, acteur majeur des verres

ophtalmiques en Europe, qui dispose d'un site industriel et logistique sur Provins. Ainsi, le territoire ne dispose pas d'importantes entreprises susceptibles d'agir comme des moteurs du développement économique.

Par ailleurs, le tissu économique se caractérise par :

- Une représentation de l'agriculture et de l'industrie supérieure au reste du département (respectivement 17% contre 5% et 8% contre 7% en janvier 2009),
- Une faible part des commerces, services aux entreprises et transport en comparaison avec le reste de la Seine-et-Marne.

L'aire urbaine de Provins s'étend largement au-delà de la région Île de France, intégrant dans ses marges des villes de Champagne-Ardenne telles que Nogent-sur-Seine ou Villenauxe-la-Grande.

- Cette vaste étendue urbaine couvre toutefois des zones de faible densité et si Provins y joue un rôle réellement structurant, le poids réel du pôle d'emploi est relativement faible. A titre de comparaison, l'aire urbaine de Montereau-Fault-Yonne qui s'étend sur un territoire quatre fois inférieur à celle de Provins rassemble un nombre d'emplois environ 25% supérieur à Provins.
- Au cœur de l'aire urbaine, l'agglomération de Provins tient une place majeure.

Le Provinois se trouve éloigné des grands axes routiers de transports structurants à l'échelle interrégionale et nationale entraînant un relatif enclavement vis-à-vis des pôles économiques du territoire et en premier chef de Paris.

Un secteur majeur de l'économie : le tourisme

Le potentiel touristique est extrêmement important à Provins : classée au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco en 2001, la ville de Provins possède un ensemble architectural (civil, militaire et religieux) unique.

Depuis ce classement, la ville a vu sa fréquentation augmenter considérablement.

Avec un million de visiteurs par an, le rayonnement touristique reste à conforter et développer notamment sur les axes suivants :

- La visibilité en Île-de-France et la proximité du premier bassin de vie de France,
- L'offre d'hébergement et de restauration reste inférieure au potentiel de développement : dans le département de Seine-et-Marne le canton de Provins et loin en termes d'établissements touristiques de Fontainebleau, Meaux ou Melun,
- Une « mise à niveau » de l'offre commerciale qui est directement associée à l'attractivité touristique et n'est pas aujourd'hui assez visible à l'échelle de l'Île-de-France.
- La diffusion de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire reste à renforcer par la mise en réseau des acteurs et des sites (ex. développement du projet de vidéo-guides sur le Provinois).

Une population qui exprime des besoins en matière de santé

La démographie médicale est en crise sur le Provinois comme dans de nombreux secteurs ruraux. Un recensement des départs annoncés des médecins en exercice sur son territoire et dans les territoires voisins laisse craindre une absence prochaine de médecins dans les zones les plus rurales du territoire, là où se concentrent les populations les plus âgées. Le Provinois a bien conscience de se trouver à un tournant et de l'urgence à se saisir de cette problématique.

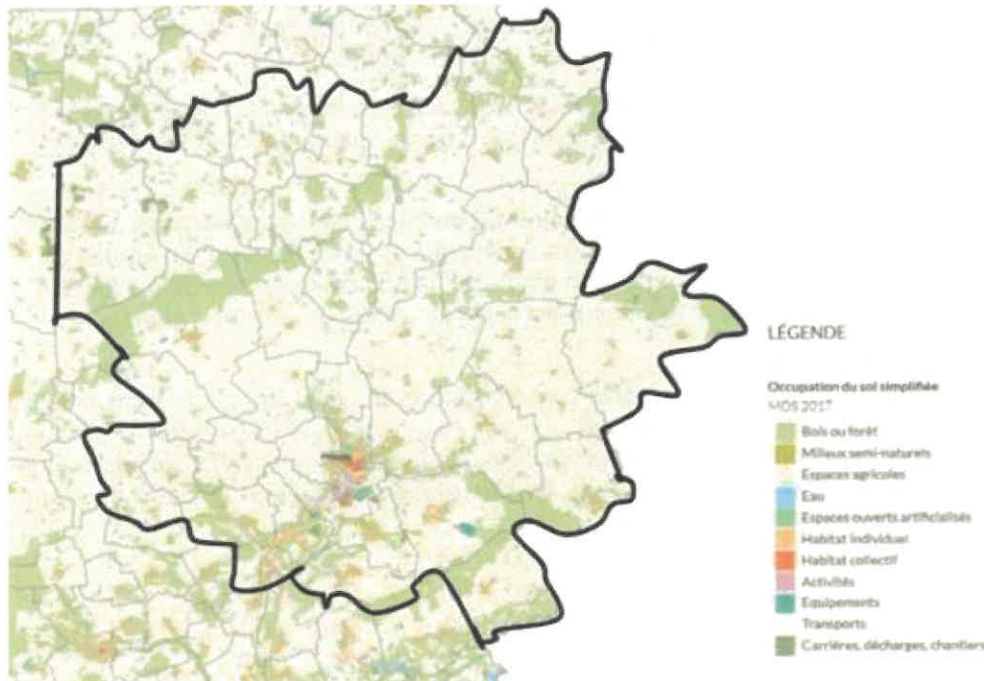
B/ Etat des lieux écologique du territoire

Un territoire agricole

82% du territoire est recouvert par des espaces cultivés, 14% par des forêts et 3% des sols sont artificialisés (ALDO). Le relief est peu marqué, majoritairement composé de **plateaux agricoles** ponctués d'espaces boisés, parmi lesquels les forêts domaniales de Jouy-le-Châtel et de Sourduin.

L'activité agricole est centrée sur les **grandes cultures (SCOT du Grand Provinois)**, complétée à une moindre échelle par de l'élevage (25 exploitations avec une centaine d'unité de gros bétail en 2010 selon Agreste) et des prairies (0,23% de la surface agricole d'après ALDO).

Enfin, Il existe **4 sites Natura 2 000** au Sud de la CC du Provinois qui sont des réserves de biodiversité (*Institut Paris Région*).



Un habitat vieillissant

Le parc immobilier de la Communauté de communes du Provinois est composé de **16 511 logements**. Ce sont **majoritairement des résidences principales (86%)**, avec une faible proportion de logements vacants (10%).

Le territoire compte 59% d'habitat individuel contre 41% de logements collectifs, se situant majoritairement à Provins (67% des logements de la commune sont des appartements). De plus, 37% des logements sont loués, (dont 44% de HLM). Cette situation est similaire à celle du département de Seine-et-Marne. *Les résidences principales sont relativement anciennes avec 51% de logements construits avant 1970 (la première réglementation thermique date de 1974).*

Le résidentiel est le secteur le plus énergivore, ce qui peut s'expliquer par un parc de logements principalement composé de logements individuels et de logements vieillissant aux performances énergétiques relativement faibles. **51% de ce parc a été construit avant 1970** soit avant toute réglementation thermique. De plus, 80% du parc a été construit avant 1991, année à partir de laquelle les réglementations thermiques se sont renforcées. 1% du parc est postérieur à 2013 et est donc soumis à la dernière réglementation thermique (RT 2012), la plus contraignante (*INSEE, 2016*).

La source majoritaire est **l'électricité (40%)**, à l'instar du secteur du tertiaire. **Le gaz correspond à 26%** de l'énergie consommée par le résidentiel, alors qu'il représente 41,5% à l'échelle de la Seine-et-Marne. Cette différence peut s'expliquer par le fait que 13 communes de la CC du Provinois sont raccordées au réseau de gaz (*cf. § Réseaux de chaleur*). Néanmoins, cette consommation reste significative pour un territoire rural. **Les produits pétroliers et charbon** représentent **15%** des consommations dans le secteur du résidentiel, et sont minimes dans le secteur du tertiaire.

Enfin, il existe **une forte utilisation du bois (19%)**, énergie renouvelable pouvant présenter néanmoins un impact sur la santé selon le type d'équipement utilisé (*cf. encart des effets sur la santé des systèmes de chauffage au bois*)

Une population dépendante de la voiture individuelle

Le secteur des transports représente 1/3 de l'énergie consommée sur le territoire, conséquence de la dépendance aux véhicules motorisés que ce soit pour le transport de personnes ou de marchandises. L'offre de transports en commune limitée sur certaines parties du territoire et mal connue (TAD...) rend difficile la mise en place d'une alternative aussi attractive que la voiture individuelle (Cf. profil territorial, mobilité)

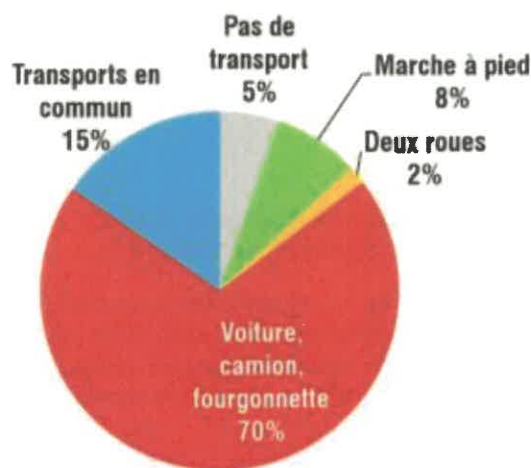
On note également un **trafic de transit important sur la RN4** qui peut contribuer à une consommation plus importante d'énergie par le secteur des transports. Il est renforcé par la présence de nombreux sites de logistiques dans le département qui engendrent des **mouvements de fret importants**.

La majorité des actifs résidant dans la Communauté de communes y travaillent (49%). On compte également 27% des actifs résidant sur le territoire travaillant dans le département de la Seine-et-Marne. La grande majorité des déplacements pendulaires (travail-domicile) sont effectués en véhicules individuels thermiques (70%). 15% des habitants du territoire utilisent les transports en commun pour se rendre au travail. (INSEE, 2016).

L'accessibilité routière du territoire du Grand Provinois (territoire du SCoT) se caractérise par un maillage de routes départementales, encadré par une desserte autoroutière au sud (A5) et une nationale au nord (RN 4), qui génère beaucoup de transit.

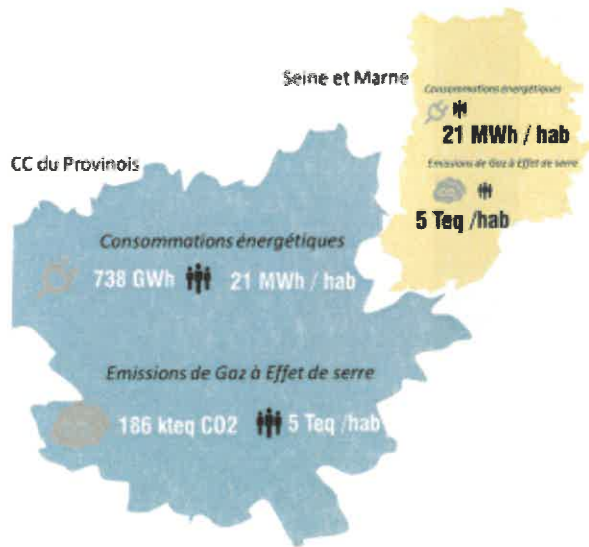
Le territoire compte **trois lignes de bus du Seine-et-Marne Express (SME)** permettent de rallier les pôles de Melun, Meaux, Coulommiers, Marne-la-Vallée, Montereau depuis Provins. En dehors de ces lignes, il existe un **service de transport à la demande** couvrant l'ensemble des communes et très emprunté. Il requiert cependant de prévoir son trajet la veille avant 16h. Les bus scolaires ne sont pas réservés aux écoliers : ils ont été ouverts à l'ensemble des habitants, information qui est aujourd'hui peu connue.

Concernant **les livraisons de marchandises**, 9 725 mouvements sont enregistrés chaque semaine, principalement à Provins (3680), réalisés essentiellement en véhicule utilitaire léger ou par porteur (*Institut Paris Région*) Les axes routiers au Nord de la CC du Provinois sont particulièrement empruntés pour le fret, générant des nuisances pour les habitants. La présence de **nombreux sites de logistiques dans le département** engendre un **trafic de transit** particulièrement important sur le territoire, notamment via la **RN4**.

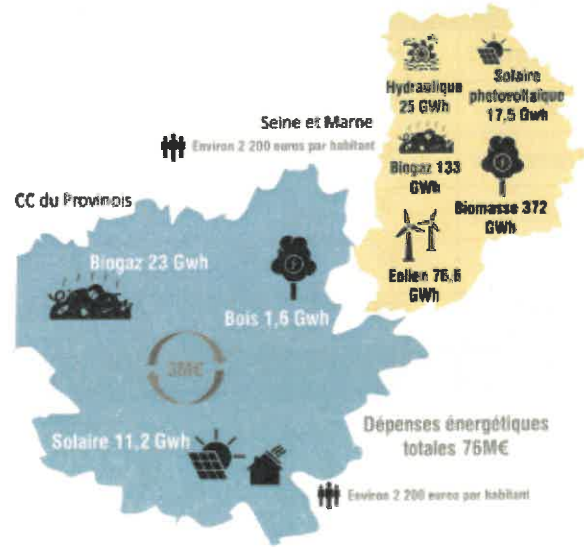


Le profil énergétique et climatique du Provinois

Bilan énergétique et émissions de GES



Production d'énergies renouvelables



TeqCO₂ : tonnes équivalent CO₂, unité de comparaison des différents GES en matière de réchauffement climatique. 1kteq CO₂ = 1000 teq CO₂. Hab = habitant

GWh : gigawatt-heure, unité de mesure d'énergie qui correspond à la puissance d'un gigawatt-heure actif pendant une heure. 1GWh = 1000 MWh.

Avec **36 GWh de production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)**, le territoire couvre actuellement 4% de sa consommation d'énergie (2,5% en Seine-et-Marne). L'enjeu premier est de **diminuer les consommations énergétiques** et de **réduire la part des énergies fossiles** (gaz et fioul notamment) dans ce mix énergétique, afin de réduire leur impact carbone et sanitaire.

En 2017, sur le territoire de la CC du Provinois, la consommation d'énergie¹ est de **738 GWh soit 21 MWh par habitant**. Cette consommation est **équivalente à la moyenne départementale** et **supérieure à celle de la région Ile-de-France** (16 MWh par habitant).

Le **secteur du bâtiment** (résidentiel + tertiaire) est le **1^{er} consommateur** avec **53% de l'énergie totale consommée**. Le **secteur des transports** est le **deuxième** poste de consommation, responsable de **33% des consommations** (Cf. zooms sectoriels).

¹ Il s'agit ici des consommations réelles et non corrigées des variations climatiques car l'on s'intéresse ici à l'intégralité de l'énergie consommée sur le territoire.

Répartition de l'énergie consommée

GWh	Electricité	Produits pétroliers et charbon	Bois	Gaz	TOTAL	Part
Résidentiel	125	49	60	81	314	42%
Tertiaire	41	5		34	80	11%
Transports	0	244			245	33%
Agriculture	3	45		1	49	7%
Industrie	31	1		19	51	7%
TOTAL	200	344	60	134	738	100%
Part	28%	46%	8%	17%	100%	

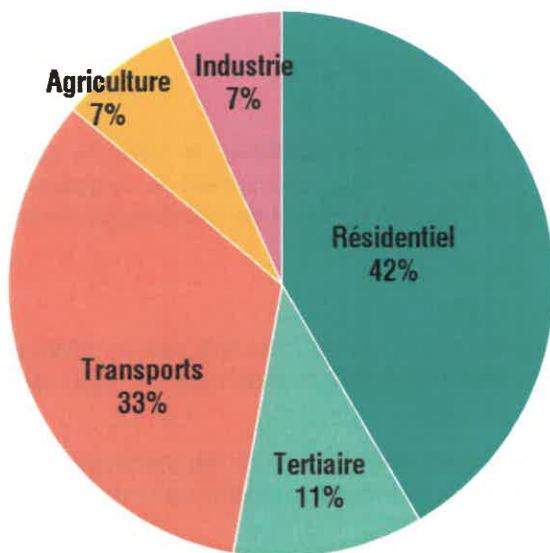


Figure 1 - Consommation d'énergie par secteur (ROSE, 2017)

Enjeu : Réduire les consommations énergétiques et la part des énergies fossiles (augmenter la production des EnR&R)

Consommation par type d'énergie finale :

64% de l'énergie totale consommée provient des énergies fossiles avec 47% de produits pétroliers et charbon et 17% de gaz naturel.

Les **produits pétroliers** sont principalement utilisés dans les **transports** et pour les **véhicules agricoles** sous forme de carburant, et dans une moindre mesure **sous forme de fioul pour les bâtiments**. Le recours aux produits pétroliers et au charbon dans les secteurs résidentiel, tertiaire et industriel est généralement lié à la survivance d'anciennes chaudières souvent polluantes et peu efficaces d'un point de vue énergétique. On note une absence des produits pétroliers et du charbon dans le mix énergétique de l'industrie et une très faible utilisation dans le secteur du tertiaire.

28 % de l'énergie est consommée sous forme électrique hors énergies renouvelables. Sachant qu'en France, 71,7% de l'électricité est produite à partir de l'énergie nucléaire et 7,2% de l'énergie fossiles à flammes, 78,9% de l'électricité française provient d'énergies non renouvelables (le reste correspond à des énergies renouvelables).

Enfin, **8% de l'énergie consommée provient du bois énergie**, utilisé pour chauffer les logements (**ROSE, 2015**). Cependant, les données actuelles ne nous permettent pas de savoir si ce bois provient d'une production locale ou non.

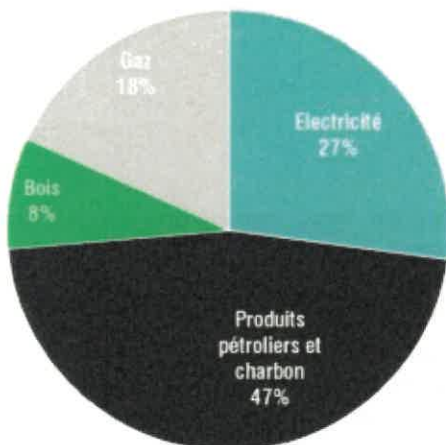


Figure 2 - Consommation par vecteur (ROSE, 2017)

Répartition des GES pas secteur

En 2017, sur le territoire de la Communauté de communes du Provenois, les émissions de gaz à effet de serre (GES)² sont de **186 053 tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e)**. Les émissions de GES totales sont de de **5,4 tCO₂e par habitant** soit moins qu'à l'échelle de la France (7,2 tCO₂e par habitant en France), et légèrement plus qu'à l'échelle du département de Seine-et-Marne (5,2 tCO₂ par habitant).

Le secteur agricole, 1^{er} émetteur avec 35% des émissions est un indicateur de la ruralité du territoire (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Le secteur des transports arrive en 2^e position avec **32% des émissions** liées quasi exclusivement à la combustion des carburants d'origine fossiles.

Enfin, les secteurs résidentiel et tertiaire représentent à eux deux **28% des émissions**. Malgré leur forte consommation d'énergie (53% de l'énergie totale), la part importante de l'électricité consommée tempère les émissions de ces deux secteurs.

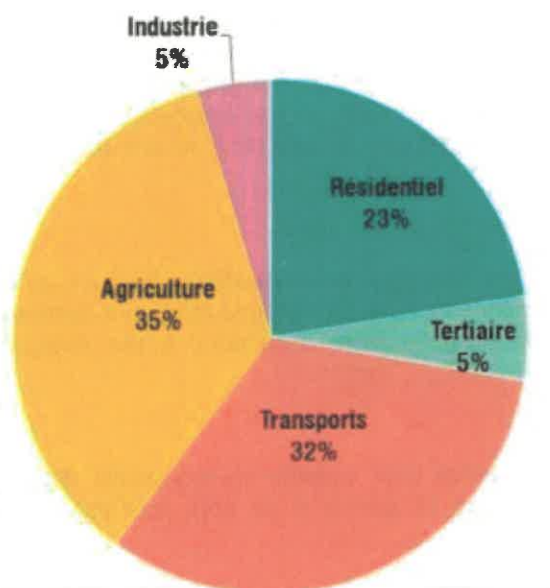


Figure 3 - Emissions par secteur (ROSE, 2017)

Facture énergétique

Le territoire dépense plus **76 millions d'euros** par an pour se fournir en énergie. Cependant, la production locale d'énergie (Cf. chapitre EnR&R) permet de réinvestir 3 millions dans l'économie locale.

Ainsi, la facture nette du territoire en énergie peut être estimée à 73 millions d'euros, ce qui représente 4% de son PIB. Cela représente un coût moyen d'environ **2 200 euros par habitant** (2 600 euros à l'échelle de la France). En ne considérant que les postes « résidentiel » et « transport », chaque habitant consacre **environ 1800 euros** à son budget énergétique chaque année.

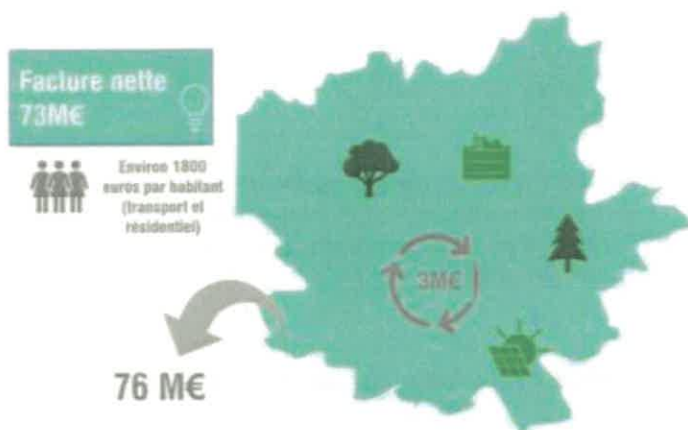


Figure 4 - Facture énergétique du territoire (Vizea, à partir de l'outil Facete)

Emission de polluants sur le territoire

Les émissions de polluants constituent la masse de polluants émis dans l'atmosphère par unité de temps. Elles caractérisent les sources (anthropiques ou naturelles) émettrices de polluants.

Les **NO_x**, avec **26% des émissions de polluants du territoire** (474 tonnes) sont les **premiers polluants**. Le **NH₃** et les **PM10** sont également assez présents (**25% soit 457 tonnes et 24% soit 433 tonnes**), suivis par les **COV** (**17% soit 308 tonnes**).

L'**agriculture** est le premier secteur émetteur (indicateur de ruralité du territoire Cf. émissions de GES) avec notamment des émissions de **NH₃, PM10 et NO_x**. Il est suivi du **secteur résidentiel**, principal émetteur de **COV**. Le **secteur des transports** est le troisième émetteur du territoire, avec essentiellement des **NO_x**.

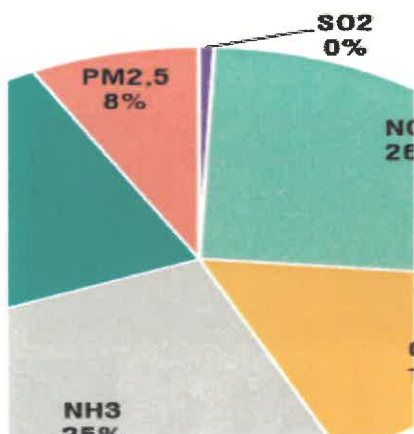


Figure 5 - Emissions de polluants sur le territoire (AIRPARIF, 2017)

Un fort potentiel de séquestration carbone

Le territoire émet du carbone mais **il en séquestre à hauteur de 22%** (contre en moyenne 13% en France) grâce à ses espaces agricoles et naturels.

Enjeu : Promouvoir l'évolution des pratiques agricoles et préserver et développer les espaces naturels pour une meilleure séquestration du carbone.

La vulnérabilité du territoire au changement climatique

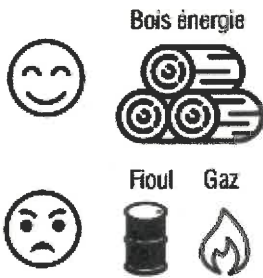
Le territoire est exposé à des **enjeux majeurs en lien avec la ressource en eau, la sécheresse et les épisodes de canicule, et le retrait et gonflement des argiles.**

Ces aléas ont un impact sur :

- la **santé** (personnes vulnérables aux canicules, raréfaction de la ressource en eau, *etc.*),
- l'**activité agricole** (baisse des rendements agricoles liée au manque d'eau et vagues de chaleur)
- le **cadre de vie** (dégradation du bâti par les catastrophes naturelles, inconfort d'été).

Habitat / Logement

Habiter des logements plus performants



Le secteur du bâti est le secteur le plus consommateur d'énergie (42% des consommations). Environ un tiers des logements peuvent être considérés comme des passoires énergétiques (construits entre 1970 et 1990).

Le bois est une ressource mobilisée pour le chauffage des logements mais subsiste encore un recours significatif au fioul, source de pollution et d'émission de gaz à effet de serre.

Une attention à porter sur le centre historique de Provins, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO dans les enjeux de rénovation.

Enjeu : Mettre en œuvre la rénovation énergétique du bâtiment.

La plateforme SURE (Service Unique pour la Rénovation énergétique) est déjà opérationnelle pour accélérer la rénovation des logements individuels mais également du petit tertiaire (petits commerces, artisans, etc.) qu'ils soient ou non soumis au décret tertiaire (le décret tertiaire concerne uniquement les surfaces supérieures à 1000 m²).

Transport / Mobilité

Un tiers des consommations énergétiques sont liées au secteur des transports. Le caractère rural et étendu du territoire explique la forte dépendance à la voiture.

Enjeu : Repenser les déplacements et leurs formes : optimiser (réduire, covoiturer) et transformer (marche à

Part des déplacements domicile-travail



commun, motorisation verte, etc).

pié
d,
vél
o,
tra
ns
por
t
en



Se déplacer autrement & transporter mieux

C/ Les enjeux du territoire

Dans chacune des quatre orientations suivantes des enjeux ont été identifiés

MOBILITES

Mobilités locales et accessibilité au territoire

ATTRACTIVITE :

Développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc.

Revitalisation des bourgs centres

ENVIRONNEMENT/PATRIMOINE

Transition écologique et énergétique (démarches TEPCV et éco quartier notamment)

SOCIETE

Accès aux services publics et marchands et aux soins

Cohésion sociale

Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

MOBILITES	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire	Aménagement du Pôle Gare de Provins	Pas suffisamment d'emplacement de covoiturage (à venir)	S'appuyer sur les pôles gare de Provins (projet d'extension) et Longueville pour l'intermodalité	Saturation des parkings gare
	Amélioration de la fréquence de la ligne P du Transilien (électrification)	Mobilités douces non développées	Développer les parkings relais (Montceaux-les-Provins achevé, projets Maison-Rouge et Sainte-Colombe) Etude transports et liaisons douces	Renforcement de l'enclavement

Réduire l'enclavement du territoire et encourager la mobilité durable

L'amélioration de la fréquence des trains, au départ de Provins, en direction de Paris et des lignes de transport par cars au départ de Provins, vers les grands pôles de Seine-et-Marne, a contribué à un désenclavement relatif du territoire tout en accentuant le phénomène de rabattement et la pression sur les zones actuelles de stationnement à proximité directe de la gare.

Le secteur bénéficie d'une tarification attractive pour les habitants des territoires voisins qui travaillent en Ile-de-France (zone tarifaire 5 depuis juillet 2011). Ainsi, ces derniers, notamment de l'Aube, se rabattent sur la gare de Provins et accentuent encore à l'engorgement des zones de stationnement.

La saturation actuelle des parkings se traduit par des stationnements « illicites » sur les parkings eux-mêmes, mais aussi sur la voirie, engendrant de réelles nuisances tant pour les riverains que les commerçants.

L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...)

ATTRACTIVITE	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
L'attractivité du territoire	Patrimoine UNESCO Office de Tourisme intercommunautaire dynamique et performant Une offre foncière économique de qualité Présence d'un CFA Commerce-Tourisme Déploiement de la fibre optique	Relatif enclavement Peu d'entreprises exogènes	Synergie touristique avec les territoires voisins : changement d'échelle Programme PVD	Exode vers d'autres bassins d'emploi

Le tourisme représente environ 400 emplois directs sur le territoire auxquels s'ajoutent une centaine d'emplois indirects. Soit, comme au niveau national, environ 4 à 5% des emplois salariés. L'enjeu est de conforter l'offre et de la diversifier.

Alors que la liaison ferrée a été très nettement améliorée et que ce mode de transport connaît de plus en plus de succès, il n'existe en gare de Provins aucune infrastructure pour accueillir les visiteurs en provenance de Paris et leur fournir la documentation existante sur l'offre touristique de la ville et de ses alentours. Par ailleurs, le secteur de la gare souffre d'un déficit de signalétique permettant aux visiteurs de s'orienter facilement vers la Cité médiévale

Bien qu'un service de navettes ait été mis en place en 2013 pour améliorer la desserte entre la gare et l'Office de Tourisme, la création d'un espace d'accueil s'avère indispensable.

Développer l'appui au développement économique pour les entreprises du territoire

Malgré les différentes zones d'activités du territoire et notamment la création et la mise en commercialisation d'une ZAC, l'offre foncière de parcelles de 500 à 2000 m² reste insuffisante sur le Provinois.

La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs

ATTRACTIVITE	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
La revitalisation des bourgs centres	Existence de foncier et de bâti disponibles pour une reconversion et un réinvestissement des cœurs de village.	Vétusté des commerces, faible attractivité Présence de friches industrielles	Partenariats avec la CMA et la plateforme Initiatives Melun Val de Seine Maitrise foncière en cours de la friche de Longueville et étude de reconversion	Monopolisation de l'offre par la Ville centre

Une préoccupation majeure du territoire est de favoriser le commerce de proximité tant dans la ville pôle de Provins que dans les pôles secondaires (Sourdun, Longueville-Sainte-Colombe, Beton-Bazoches, Villiers-Saint-Georges, Chenoise et- Jouy-le-Châtel. Il est donc important d'assurer un maillage commercial suffisamment dense pour pouvoir offrir un service de proximité à l'ensemble de la population.

Le danger serait de voir l'offre monopolisée par la seule ville de Provins (dont la vocation de pôle commercial structurant doit cependant être confortée), laissant craindre que certains villages ne deviennent des cités dortoirs.

Enfin, le problème de l'existence de friches industrielles en cœur de village mérite d'être résolu chaque fois que l'opportunité s'en présente.

La transition écologique et énergétique (démarches TEPCV et éco quartier notamment)

ENVIRONNEMENT/PATRIMOINE	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
La transition écologique et énergétique	<p>Savoir-faire : Présence de ferme photovoltaïque et de bio-méthaniseur</p> <p>Un territoire agricole producteur de matières premières pour bioénergie</p>	Peu d'initiatives dans le domaine par le passé	<p>Conjuguer développement durable et croissance économique (bio-méthane, bio-raffinerie) et agriculture</p> <p>La mise en œuvre d'un PCAET</p> <p>Programme PVD</p>	<p>Prix de l'énergie en milieu rural</p> <p>Passer à côté d'un secteur en forte croissance : l'économie circulaire</p>

La Communauté de communes souhaite mettre en place une réelle cohérence en matière de développement énergétique et agricole, en prenant appui sur les opportunités territoriales dans un souci d'écologie mais également d'économie circulaire.

Par ailleurs, la Communauté de communes souhaite, conformément au cadre législatif (loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015), mettre en place une politique de lutte contre le réchauffement climatique, fixer un cap dans une logique de territoire et prioriser les réflexions et les enjeux à cette échelle.

L'accès aux services publics et marchands et aux soins

SOCIÉTÉ	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
L'accès aux services et aux soins	Déploiement de la fibre optique sur le territoire	Faible densité de médecin par habitants	<p>Mise en place d'une politique de maillage du territoire par des maisons médicales</p> <p>Développement de la télémédecine</p>	Franges de la population laissées pour compte : personnes âgées notamment

L'analyse de la démographie médicale de Seine-et-Marne met en évidence une réelle carence de généralistes : la densité de médecins par habitant y est inférieure de 28% à la moyenne nationale.

Le Territoire provinois est concerné par cette crise : le territoire compte 20 médecins généralistes soit une densité de 6,8 médecins pour 10 000 habitants (contre 7,2 pour 10 000 habitants en moyenne dans le département – données au 20/05/2019). Sur ces 19 médecins généralistes, 10 d'entre eux ont plus de 60 ans. Les médecins généralistes de la communauté de communes ont une file active de 1 607 patients régime général, qui est 19% supérieure à celle de la moyenne départementale et un volume de consultations 31% supérieur à la moyenne départementale.

Le Bassin de vie du Provinois connaît donc, y compris la ville de Provins, une dégradation de la démographie des professionnels de santé (médecins, mais aussi kinés, dentistes, infirmiers, etc.). Un recensement des départs annoncés, des professionnels en exercice sur le territoire, laisse craindre une absence prochaine de médecins dans les zones les plus rurales du territoire, là où se concentrent les populations les plus âgées.

Cohésion sociale

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
La cohésion sociale	Qualité du cadre de vie	Une rurbanisation grandissante	Favoriser le maintien des anciens en zone rural Maintien des services et commerces	Villages dortoirs

Le phénomène de rurbanisation fait craindre à certains villages de devenir de nouvelles cités dortoirs (comme évoqué au point 2), il est important de favoriser le développement local culturel, socio-culturel, sportif pour les plus jeunes et les services à domicile pour les plus anciens.

<p>Atouts du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de la fibre optique sur le territoire • Existence de foncier et de bâti. • Patrimoine UNESCO • Office de Tourisme intercommunautaire dynamique et performant • Une offre foncière économique de qualité • Présence d'un CFA Commerce-Tourisme • Déploiement de la fibre optique • Aménagement du Pôle Gare de Provins • Amélioration de la fréquence de la ligne P du Transilien • Savoir-faire : présence de ferme photovoltaïque et de bio-méthaniseur • Un territoire agricole producteur de matières premières pour bioénergie • Qualité du cadre de vie 	<p>Faiblesses du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible densité de médecin par habitants • Vétusté des commerces, faible attractivité • Présence de friches industrielles • Relatif enclavement • Peu d'entreprises exogènes • Pas d'emplacement de covoiturage (à venir) • Mobilités douces non développées • Peu d'initiatives dans le domaine par le passé • Une rurbanisation grandissante
<p>Opportunités pour le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une politique de maillage du territoire par des maisons médicales • Développement de la télémédecine • Partenariats avec la CMA et la plateforme Initiatives Melun Val de Seine • Maîtrise foncière à venir de la friche de Longueville • Synergie touristique avec les territoires voisins : changement d'échelle • S'appuyer sur les pôles gare de Provins et Longueville pour l'intermodalité • Conjuguer développement durable et croissance économique (bio-méthane, bio-raffinerie) et agriculture • Favoriser le maintien des anciens en zone rural • Maintien des services et commerces 	<p>Menaces pour le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Franges de la population laissées pour compte : personnes âgées notamment • Monopolisation de l'offre par la Ville centre • Exode vers d'autres bassins d'emploi • Saturation des parkings gare • Renforcement de l'enclavement • Prix de l'énergie en milieu rural • Passer à côté d'un secteur en forte croissance : l'économie circulaire • Villages dortoirs

II/ Projet de territoire

A/ Axes et enjeux de développement

4 axes de développement, déclinés en orientation :

- Orientation 1 : MOBILITES
- Orientation 2 : ATTRACTIVITE
- Orientation 3 : ENVIRONNEMENT/PATRIMOINE
- Orientation 4 : SOCIETE

Déplacements – Mobilité – Transports – Infrastructures : Ouvrir le Territoire

Développer l'accès aux pôles gares
Favoriser les mobilités douces

Attractivité: Accroître et renforcer le potentiel économique local

Développer les ZA et les infrastructures commerciales
Accompagner les entreprises
Favoriser le développement touristique

Paysages, milieux naturels et patrimoine : Préserver et valoriser les richesses du territoire

Valorisation énergétique
Préservation des espaces agricoles & forestiers

Cadre de Vie - Habitat – Cohésion sociale - Services-Culture : Renforcer et conforter les caractéristiques du territoire

Développer et ancrer l'offre de soin
Equipements sport & jeunesse

B/ Actions engagées et à venir

1. Déplacements et mobilités

- **Développer les transports en commun**

Ce développement de l'offre ferrée doit prendre en compte les nouveaux besoins qui l'accompagnent, notamment en matière d'intermodalité. La CC a donc engagé des travaux d'extension sur plusieurs parkings des gares de son territoire.

Etude extension du parking du pôle-gare de Provins et travaux d'aménagement de parking Sud et Est (R+1)

L'amélioration de la fréquence des trains, au départ de Provins, en direction de Paris et des lignes de transport par cars au départ de Provins, vers les grands pôles de Seine-et-Marne, a contribué à un désenclavement relatif du territoire tout en accentuant le phénomène de rabattement et la pression sur les zones actuelles de stationnement à proximité directe de la gare.

Le secteur bénéficie en outre d'une tarification attractive pour les habitants des territoires voisins qui travaillent en Ile-de-France (zone tarifaire 5 depuis juillet 2011). Ainsi, ces derniers, notamment de l'Aube, se rabattent sur la gare de Provins et accentuent encore l'engorgement des zones de stationnement. La prochaine électrification de la ligne qui permettra la circulation de rames de plus grande capacité accentuera encore ce phénomène.

En réponse, la Communauté de communes du Provinois, a inauguré en 2019 le nouvel aménagement du pôle qui a consisté en la requalification de la gare routière et des espaces de stationnement.

Cependant, ces améliorations en matière de stationnement méritent d'être poursuivies. C'est pourquoi, je sollicite de votre part la mise à disposition des terrains adjacents indiqués sur le plan joint dans le but de pouvoir créer de nouveaux espaces de parking. Je vous remercie de m'en proposer les modalités financières et de durée

Création d'un parking-relais à Villiers Saint-Georges

Il s'agit de réduire l'enclavement du territoire et encourager la mobilité durable.

Le but est de favoriser le co-voiturage et le relais vers la ligne de bus 14 (Villiers-Saint-Georges Tournan-en-Brie)

Un autre objectif est de pouvoir désengorger le centre-bourg, dont la place de l'Eglise.

Les travaux consisteront en la création complète du relevé de géomètre aux terrassements, VRD et enrobés... pour 40 places de stationnement et co-voiturage.

Des bornes de rechargement de voitures électriques sont également prévues.

Création d'un parking-relais à Maison-Rouge

Il s'agit de réduire l'enclavement du territoire et encourager la mobilité durable.

Le but est de favoriser le co-voiturage et le relais vers la ligne de bus Seine-et-Marne Express Provins-Melun et gare de Nangis.

Concomitamment, un projet de navette entre Maison-Rouge et la gare de Nangis dont le quai se trouverait sur cette plateforme est à l'étude.

Il n'existe pas de plateforme permettant de covoiturer ou de se stationner afin d'utiliser la ligne 47.

L'objectif est également un rabattement possible vers la gare de Nangis.

Enfin, le projet de SCoT du Grand Provinois émet le souhait de la réouverture de la gare de Leudon à long terme.

Les travaux consisteront en la création complète du relevé de géomètre aux terrassements, VRD et enrobés... pour 40 places de stationnement et co-voiturage.

Des bornes de rechargement de voitures électriques sont également prévues.

Rénovation du parking de la gare de Sainte-Colombe

L'amélioration de la fréquence des trains et des bus, au départ de Provins, en direction de Paris, vers les grands pôles de Seine-et-Marne, a contribué à un désenclavement relatif du territoire tout en accentuant le phénomène de rabattement et la pression sur les zones actuelles de stationnement à proximité directe de la gare.

En effet, le flux de passager à destination de Paris a considérablement augmenté. La gare de Longueville a d'ailleurs connu une explosion de sa fréquentation de 2016 à 2017 de plus de 7 000 passagers. Cette hausse de fréquentation est très vite devenue difficile à supporter pour les passagers qui se sont reportés sur la gare de Sainte-Colombe. En effet, cette petite gare qui précède Provins de deux stations fait face à une augmentation d'environ 3 000 passagers par an depuis 2016. Le report est d'ailleurs explicite dans la baisse de fréquentation de la gare de Longueville de plus de 8000 passagers de 2017 à 2018.

Néanmoins, les équipements de la gare de Sainte-Colombe ne sont pas adaptés à recevoir un tel flux de passagers. Cette augmentation qui résulte pour beaucoup du report effectué des autres gares, implique un véhicule à stationner.

La commune de Sainte-Colombe est située en bord de départementale et compte moins de deux mille habitants. Elle n'est pas adaptée à recevoir un tel flux de voyageurs, de plus, en augmentation constante.

La rénovation du parking de la gare permettrait d'aménager, par des travaux de terrassement et de Voiries et Réseaux Divers (VRD), 70 stationnements. Si l'objectif est de pouvoir recevoir aisément les passagers de la ligne ... il s'agit surtout de désengorger le stationnement sauvage dans la commune et en bord de route.

De plus, s'inscrivant dans l'adaptation à la modernisation des transports, des bornes de rechargement pour véhicules électriques sont aussi prévues dans le projet.

Création d'une gare routière à Jouy-le-Châtel

Par ailleurs, avec la création d'un collège d'une capacité de 600 élèves à Jouy-le-Châtel, la Communauté de communes portera le projet de gare routière à vocation scolaire mais entend pousser

Une gare routière pour le collège Jules Verne de Provins sera créée, la maîtrise d'ouvrage est déléguée au Département.

Extension du réseau urbain Probus de Provins et Transport à la demande (TAD)

Une étude portée par la Communauté de communes est en cours pour restructurer et étudier une extension du réseau Probus aux communes limitrophes de Provins. Une montée en puissance du TAD est également étudiée.

Dispositif Gares de Demain

La Communauté de communes s'engage également dans le dispositif « Gares de Demain » en partenariat avec la SCNF, LA Poste, l'Office de Tourisme Intercommunautaire.

Dans la gare de Provins, SNCF Gares&Connexions propose à la location jusqu'à 78 m² actuellement occupés par des bureaux.

Ce bâtiment voyageurs, sur un seul niveau, comprend un hall avec zone d'attentes, des bureaux, des locaux dédiés à l'exploitation.

Dans un quartier résidentiel, à proximité de la ville médiévale, avec 2 trains par heure en heures pleines, un parc de stationnement pour voitures et pour vélos.

Desservie par un réseau de bus urbains et interurbains, la gare de Provins offre un potentiel important.

Le programme « Gares de demain » va encourager l'implantation de services de proximité dans les gares de la grande couronne francilienne. Le projet veut offrir aux voyageurs, mais aussi aux riverains et aux habitants de la région de nouveaux services du quotidien en gare.

A ce stade, le projet comprend les trois dispositifs suivants qui seront développés :
 La Poste : « place des services » : concept de conciergerie d'hyper proximité
 La Ville : Click and Collect avec les commerçants de centre-ville
 L'OTI : cyclotourisme, vélos électriques en location

2. Attractivité

Fibrer les derniers sites

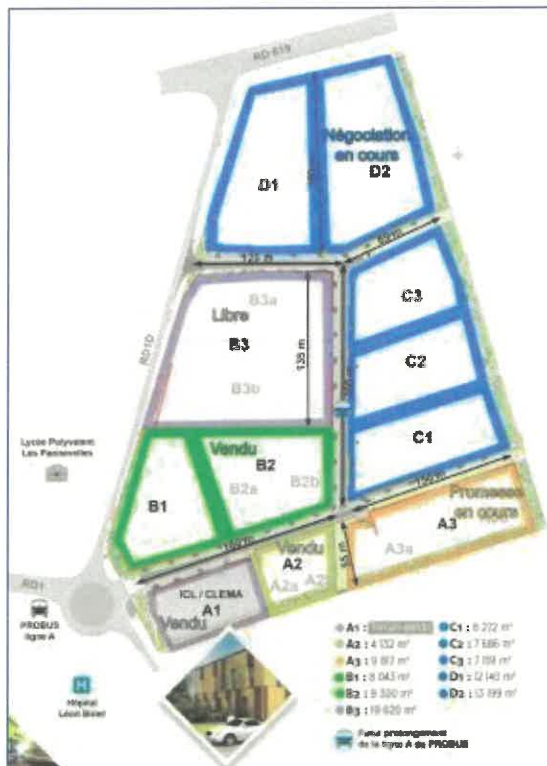
Le contrat de Délégation de Service Public signé en 2015 entre le Syndicat et Covage prévoit le déploiement FttH pour 99 % des locaux au sein de la zone RIP (Réseau d'initiative publique) seine-et-marnaise. La zone RIP vise toutes les communes qui n'ont pas fait l'objet d'une volonté spontanée d'un opérateur de déployer le réseau de fibre jusqu'à la maison sur ses fonds propres. Cela concerne ainsi 308 000 locaux sur le territoire. Dans le cadre de la Délégation de Service Public, Covage doit déployer 172 000 prises (périmètre concessif), tandis que le Syndicat doit déployer 136 000 prises (périmètre affermé).

Une partie des prises dites « isolées » est réalisée dans le cadre de l'engagement de l'atteinte des 99 % des prises déployées. L'autre partie des prises isolées (« le 1 % restant ») doit être réalisée dans le cadre d'un avenant à la DSP, l'avenant 3, pour atteindre la complétude des déploiements.

Le Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique a travaillé avec son Délégué pour identifier ces prises isolées restantes et qui ne sont pas encore financées. Pour déployer ce dernier pourcentage restant, l'effort financier a été estimé à 40 M€ à l'échelle du département, à financer par le Syndicat, Covage, l'Etat, la Région, le Département et les EPCI.

Pour la Communauté de communes du Provinois :

EPCI	Nombre de prises total	Nombre de sites isolés restants AV 3 (1%)	% de sites isolés 77 (1%)	Coût estimatif du 1% restant AV3	Coût moy/prise AV3	Part Ef fin
CC du Provinois	17 766	289	1,6%	3 258 641 €	11 276 €	



Développer les ZA et les infrastructures commerciales

Etude en vue de l'extension de la ZAC de Provins et acquisitions foncières relatives à l'extension de la ZAC de Provins

A ce jour, la ZA du Provinois est en fin de commercialisation.

La communauté de communes envisage son extension à l'est.

Friche de Longueville : étude de programmation (2ème tranche) : réhabilitation d'une partie de la friche industrielle de Longueville

Le pilotage de cette deuxième phase a été confié à Aménagement 77.

Contexte

L'usine DEGOND, créée en 1860 et implantée à proximité de la gare SNCF (ligne Paris-Troyes) était vouée à la fabrication de tubes sans soudure. Sa fermeture est intervenue après un déclin entamé dès les années 1980, après l'effondrement du marché mondial des tubes en cuivre. Rachetée par DESNOYERS, elle devient filiale du groupe MUELLER en 1997. Cette société dépose le bilan le 4 mars 2003. Dans le cadre de la liquidation judiciaire, le site est vendu à Monsieur Edouard IVARI sur adjudication en 2006.

L'emprise foncière occupée par cette entreprise, située au centre de la commune, représente environ 7 hectares



Ce site présente par sa surface et son positionnement un réel enjeu à l'échelle du territoire.

Les propositions d'aménagement du propriétaire faites en 2007 et 2011 ne sont pas compatibles avec la réalité d'une commune de 1 860 habitants, située en secteur rural. Elles n'ont pas retenu l'attention des élus.

Problématique imposant le projet

Aujourd'hui, cette friche industrielle pose des problèmes de sécurité publique en raison de bâtiments fortement dégradés, pour lesquels, la commune est confrontée à la carence du propriétaire pour faire cesser les risques liés à la vétusté et au manque d'entretien.

Dans ce contexte, la Communauté de communes du Provinois et la commune de Longueville ont souhaité engager une première phase de réhabilitation de cette friche avec un projet d'aménagement adapté à ses besoins.

Deux actions étaient à engager : la maîtrise foncière et la réalisation d'un état des lieux

Maîtrise foncière

La commune a engagé une procédure de déclaration d'utilité publique afin de se rendre propriétaire de la partie haute de la friche (la plus dangereuse) avec pour objectif de programmer une première phase de reconversion du site sur environ 1,1 ha.

A ce jour la commune de Longueville possède la complète jouissance du bien (les fonds ont été consignés).



Périmètre de la DUP en rouge

Etat des lieux

Une première étude dont l'achèvement est en cours a eu pour objet de dresser l'état des lieux comprenant structures et pollution sites et sols pollués (SSP), réaliser le diagnostic structure et pollution avec les investigations nécessaires, définir les besoins d'interventions d'urgence, les modalités de gestion (au moins deux scénarios de dépollution) avec un bilan coûts avantages étayé, et de mise en œuvre des mesures structurelles. Ceci en en vue de la sauvegarde et la réhabilitation du site.

Trois grandes phases étaient prévues, état des lieux, diagnostics, modalités de gestion, la phase 3 ne pourra commencer qu'après la présentation et synthèse des résultats des phases 1 et 2 et la synthèse pré-programmative (actuellement en cours).

Cette étape était le préalable pour travailler à l'élaboration du programme d'aménagement.

Objectifs

Vers une reconversion

Après une première phase de diagnostics, l'enjeu est désormais de compléter les études existantes par la réalisation d'une campagne d'études pré-opérationnelles avec le souci constant de déterminer, in fine, un programme, un plan-guide, un périmètre opérationnel et une procédure d'aménagement.

Description détaillée

Une première étude dont l'achèvement est en cours a eu pour objet de dresser l'état des lieux comprenant structures et pollution sites et sols pollués (SSP), réaliser le diagnostic structure et pollution avec les investigations nécessaires, définir les besoins d'interventions d'urgence, les modalités de gestion (au moins deux scénarios de dépollution) avec un bilan coûts avantages étayé, et de mise en œuvre des mesures structurelles. Ceci en en vue de la sauvegarde et la réhabilitation du site, la synthèse pré-programmative (actuellement en cours).

Cette étape était le préalable pour travailler à l'élaboration du programme d'aménagement.

C'est précisément l'objet de cette deuxième étude de définir notamment :

- une revalorisation durable à travers un renouvellement urbain et patrimonial
- les opportunités pour freiner l'artificialisation
- comment revaloriser les espaces publics et les connecter
- comment reconnecter le bourg avec le territoire aux différentes échelles

Cette deuxième étude sera le temps de la programmation et de la faisabilité alimentées par les données recueillies lors de la première étude.

L'enjeu est désormais de compléter les études existantes par la réalisation d'une campagne d'études pré-opérationnelles avec le souci constant de déterminer, in fine, un programme, un plan-guide, un périmètre opérationnel et une procédure d'aménagement.

Le dispositif d'études mené par Aménagement 77 se décompose en 6 parties :

- L'étude d'intégration architecturale, urbanistique, paysagère et technique
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « environnement et développement durable »
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « concertation publique et digitale »
- L'étude de stationnement
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « sites et sols pollués »
- Etude des marchés (résidentiel, développements économique et touristique de proximité)

Accompagnement des entreprises

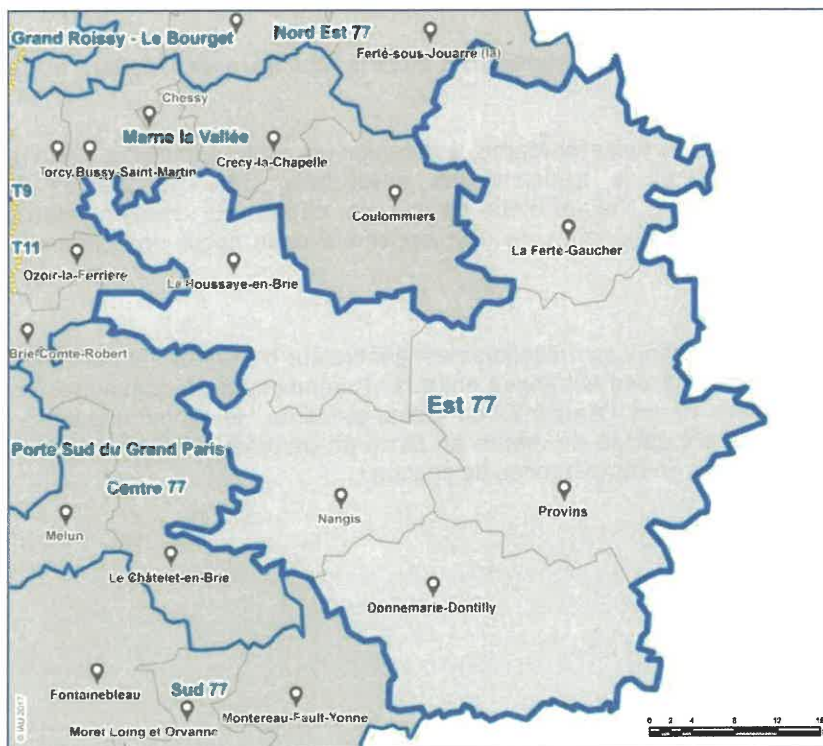
Bassins d'emploi définis par l'État et la Région Île-de-France.

La Communauté de communes fait partie du Bassin d'Emploi Est 77 depuis 2018 qui regroupe quatre autres ECPI, les Communautés de communes des Deux Morin, du Val Briard, de la Brie Nangissienne et Bassée-Montois.

Le dispositif est animé par Seine-et-Marne Attractivité

Les objectifs sont :

- Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi
- Mieux identifier les besoins en compétences au regard des enjeux économiques notamment des métiers en tension
- Définir/adapter l'offre de formation et d'orientation aux réalités du tissu économique et des besoins des habitants



- Soutenir l'émergence et le développement de projets

Fonds de Résilience

En juin 2020, La Communauté de commune a contribué à hauteur de

31 830 € au Fonds Résilience Île-de-France et Collectivités créé par la Région Île-de-France et la Banque des Territoires en partenariat avec 70 collectivités locales.

En 2020, sur le territoire de la Communauté de communes du Provinois du Provinois, 12 entreprises (représentant 31 emplois) ont reçu un total de 143 500 € d'avances remboursables, pour un montant moyen de 11 958 euros par dossier, le territoire a bénéficié d'un effet multiplicateur de 4,51.

Destiné à soutenir les TPE, micro-entreprises, associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) d'Île-de-France impactés par la crise sanitaire, ce fonds offre une avance remboursable de 3 000 € à 100 000 € à ceux qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire.

Début février, le Ministère de l'Economie et des Finances a acté la possibilité de prolonger le Fonds résilience jusqu'au 30 avril prochain. Pour répondre favorablement aux demandes des entreprises locales en difficulté, il est nécessaire de réabonder au Fonds Résilience.

La participation 2021 incombant à la Communauté de communes du Provinois pourrait s'établir à 21 220 €. Si l'effet de levier de 2020 se maintient en 2021, cela signifierait que près de 96 000 € supplémentaires pourraient revenir aux entreprises du Provinois.

Partenariat avec Initiative Melun Val-de-Seine et Sud Seine-et-Marne.

Le Prêt d'honneur : un prêt sans intérêt et sans garantie

La Communauté de communes du Provinois adhère à la plateforme Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne depuis 2005.

Chaque porteur de projet souhaitant s'implanter sur votre commune peut donc bénéficier du soutien de cette plateforme :

1. Conseils – orientation personnalisée
2. Prêt d'honneur à 0% octroyé à titre personnel et sans garantie
3. Suivi et accompagnement post-crédation

Dans la Communauté de communes du Provinois, Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne a contribué à l'installation de 46 entrepreneurs. Un montant total de 495 500 € en Prêts d'Honneur leur a été attribué, leur permettant de lever 3 613 458 € de prêts bancaires. 105,5 emplois ont été créés ou maintenus. Le taux de pérennité des entreprises à 5 ans s'élève à 84%.

Parmi les porteurs aidés, on peut citer sans exhaustivité, un boucher à Chenoise, un paysagiste à Jouy-le-Châtel ou encore une sage-femme à Provins.

Accompagnement des entreprises artisanales : Partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne, établissement public administré par des artisans élus, a pour mission d'assurer le transfert des savoir-faire entre générations et d'accompagner les entreprises artisanales à chaque étape de leur vie, depuis leur création jusqu'à leur transmission, en passant par toutes les périodes de développement et de mises en conformité (qualité, hygiène, sécurité et environnement).

Conscients que le développement des entreprises artisanales est générateur d'emplois naturellement ancrés sur le territoire et dans la continuité des échanges entre la Communauté de communes du Provinois et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne, la Communauté de communes et la Chambre de Métiers ont décidé de mettre en place un partenariat portant sur des actions communes entrant dans le champ de compétences de chacun.

Une convention a été passée entre les deux parties pour mener à bien les actions suivantes :

1. Le maintien et la poursuite du dispositif : «Passeport Initiatives Economiques en Provinois» Les bénéficiaires seront les porteurs de projet ayant pour but de s'installer sur le territoire de la Communauté de Communes du Provinois et dont le projet devra comporter une activité à caractère artisanal pour relever de l'immatriculation au répertoire des métiers.

2. L'accompagnement au développement des entreprises artisanales déjà implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Provinois.

3. La réalisation d'actions concrètes d'accompagnement en matière de développement durable

Les bénéficiaires sont les entreprises artisanales implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Provinois.

4. Une action d'information et de sensibilisation à la transmission reprise d'entreprise

Cette action s'adressera notamment aux dirigeants d'entreprises artisanales du territoire de l'antenne de Provins de la CMA 77, âgés de 55 ans et plus

Maison interconsulaire

Le projet consiste à regrouper les chambres consulaires (de métiers, de commerce et d'industrie, d'agriculture) au sein d'un bâtiment au, 13 rue de la Foire aux Chevaux à Provins et propriété de la Ville.

Pour renforcer son implantation à Provins, le regroupement avec les 2 autres chambres consulaires est une priorité pour la CMA 77. En effet, le réseau des CMA d'Ile de France sera régionalisé en 2021 et il est essentiel de conserver une présence territoriale.

De plus, pour la CMA 77, il est impératif de prévoir dans le projet un bureau pour le service Développement Economique de la Communauté de Communes du Provinois.

La CCI 77 souhaite une présence territoriale, dans une antenne inter-consulaire, en partenariat avec la Communauté de Communes. Le nombre de collaborateurs, permanents ou assurant des permanences est encore à définir.

La CA RIF souhaite afficher une présence territoriale.

En dehors des bureaux propres à chaque entité, il est convenu que certains espaces peuvent être mutualisés.

- **Favoriser le développement touristique**

Mise en accessibilité de la maison du visiteur

La Communauté de communes du Provinois a fait réaliser un diagnostic complet de la Maison du Visiteur (Office de Tourisme) afin de lister les anomalies (adapter un comptoir d'accueil, revêtements de sol à modifier, portes à élargir...) liées à l'accessibilité des personnes en situation de handicap. A l'issue de ce diagnostic établie en 2020, la collectivité a décidé de retenir l'ensemble des propositions répertoriées et de les chiffrer afin d'être opérationnelle en 2021.

L'objectif est de réaliser l'ensemble des travaux en 2021 pour que l'intégralité de ce bâtiment recevant du public soit rendu accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite (à l'exception du R+1).

Création de deux nouvelles classes Patrimoine dans l'office de tourisme intercommunal

La Communauté de communes du Provinois souhaite favoriser l'accès aux élèves de primaire, collège et lycée en dotant l'Office de Tourisme de locaux accueillant des classes Patrimoine avec des projets pédagogiques sur mesure comprenant notamment des visites guidées ou théâtralisées, ateliers pédagogiques, spectacles historiques, découverte de site naturel...

L'Office de Tourisme doit refuser chaque année plusieurs classes Patrimoine faute de locaux pour mener des ateliers à destination des scolaires.

Cette action intègre l'objectif de développement durable (ODD) suivant : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. »

Pour cela, dans un bâtiment annexe de l'office du tourisme (Chemin de Villecran à PROVINS 77160), la Communauté de communes engage la création de locaux pour accueillir deux classe patrimoine : deux salles de réunions pour une surface de 80m² au total.

Installation d'un bungalow devant le pressoir de Beton Bazoches

Pour mener à bien ses projets en matière de Tourisme, la Communauté de communes du Provinois charge Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Morin (OTI) de promouvoir et de commercialiser l'offre touristique.

A cet effet, et afin d'accueillir les visiteurs au plus près des Points D'Intérêt Touristiques, l'OTI déploie depuis 2018 un réseau de Bureaux d'Information Touristique (BIT).

Usages et finalité :

Les BIT ont pour objectif d'accueillir, de conseiller et enfin de proposer aux visiteurs tout type de produits touristiques, payants (visites guidées, produits packagés, activités de loisirs) ou gratuits (randonnées, visites d'exploitations agricoles ou d'ateliers). Le visiteur retrouve dans un BIT l'ensemble des brochures faisant la promotion de l'offre locale et des grands sites à proximité. Conçus comme des lieux de services, les BIT proposent notamment la location de vélos électriques, la vente d'une gamme de produits du terroir local, et tout autre type de produit ou service assurant la promotion de l'offre et des savoir-faire locaux.

Ouverts durant la haute saison touristique, les BIT sont équipés en personnel formé, assurant un accueil de qualité.

Aux couleurs de l'OTI, les BIT sont conçus pour s'intégrer au mieux dans leur environnement, à proximité des flux et des points d'intérêt du territoire.

Chemin de fer touristique

Une piste de travail retenue pour diversifier l'offre touristique et faire découvrir l'ensemble du Territoire repose sur le projet de train touristique porté par l'association AJECTA (Association de Jeunes pour l'Entretien et la Conservation des Trains d'Autrefois), qui dispose d'un patrimoine roulant historique avec des locomotives à vapeur, des rames de voyageurs exceptionnelles. La ligne de chemin de fer entre Provins et Villiers-St-Georges n'est utilisée que très occasionnellement pour le fret.

La mise en place d'un train touristique, au départ de la gare SNCF de Provins, pourrait constituer une attraction d'ampleur régionale. Cela contribuerait également à la diversification de l'offre touristique de la communauté de communes du Provinois, et à la diffusion de la fréquentation touristique vers la ville basse de Provins et vers l'ensemble du territoire du Grand Provinois.

L'association AJECTA (Association de Jeunes pour l'Entretien et la Conservation des Trains d'Autrefois), qui dispose d'un patrimoine roulant historique avec des locomotives à vapeur, des rames de voyageurs exceptionnelles et un savoir-faire irréprochable en la matière, pourrait assurer l'exploitation régulière de ce chemin de fer touristique.

Une étude de faisabilité, subventionnée dans le cadre du pôle touristique de la Région et du Département, a été lancée en 2012 afin de confirmer l'intérêt du projet, d'en étudier la faisabilité et de définir les aménagements nécessaires.

Des aménagements seront réalisés en gare de Villiers-Saint-Georges afin de permettre l'accueil des voyageurs (aménagement du rez-de-chaussée et accessibilité) ainsi que des travaux de voirie entre Villiers-Saint-Georges et Beauchery-Saint-Martin.

Bâtiment d'accueil touristique au pôle gare

Les visiteurs qui se rendent à Provins par le train sont de plus en plus nombreux et ils doivent pouvoir être accueillis et orientés lors de leur arrivée en gare. C'est pourquoi, un espace d'accueil du public, d'information et vente de billets sera construit à proximité immédiate de la gare. Cet espace, d'une superficie d'environ 200 m², sera également utilisé dans le cadre de l'organisation des nombreux évènements touristiques comme, par exemple, la mise en circulation d'un train à vapeur entre Provins et Villiers-Saint-Georges. Il est conçu pour être polyvalent et susceptible de s'adapter à différents usages, y compris commerciaux.

Auberge de jeunesse

Projet à l'étude sur le territoire :

La ville de Provins accueille chaque année environ 1 million de visiteurs dont 20 d'étrangers, permettant ainsi la création de plus de 400 emplois directs.

Parmi ces visiteurs, on dénombre près de 60 de visiteurs franciliens à quasi majorité excursionnistes. On dénombre uniquement 450 lits touristiques sur Provins avec une centaine uniquement en hôtels, ce qui ne permet pas forcément d'accueillir une part importante de clientèles de séjours

La fermeture de l'établissement Formule 1 a également coupé totalement les possibilités d'hébergement économique sur la zone. On ne recense aucun établissement pour accueillir des groupes en particulier des scolaires ou des tours opérateurs, ce qui limitent largement les possibilités de création d'offres touristiques couplant la visite de Provins avec d'autres activités au sein du département ainsi que des départements voisins

Selon l'office de tourisme, il a été nécessaire de refuser des groupes par manque d'établissements de proximité sur la zone

Paysages, milieux naturels et patrimoine : Préserver et valoriser les richesses du territoire

- **Valorisation énergétique**
- **Préservation des espaces agricoles & forestiers**

Mise en œuvre d'un Plan climat air énergie territorial

Lutter contre le changement climatique est la finalité des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET). Cette démarche désormais obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Le but du plan : fixer un cap dans une logique de territoire et prioriser les réflexions et les enjeux à cette échelle. S'adapter au changement climatique.

La démarche permet à la collectivité de questionner le territoire sur ses modes de production, de consommation, de vie, et de définir une double stratégie :

- stratégie d'atténuation, ou comment maîtriser et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- stratégie d'adaptation au changement climatique, ou comment faire face à un dérèglement climatique déjà engagé.

Les phases sont :

- Diagnostic territorial
- Mise en œuvre des objectifs du plan
- Evaluation des politiques mises en œuvre

Les actions qui découleront de ce plan seront inscrites dans le CRTE en octobre 2021

Petites Villes de Demain

Les actions suivantes seront engagées

- action 1 : Création d'une maison de la nature et de l'environnement point de départ d'une coulée verte

Objectif éducatif et touristique et de sensibilisation à l'environnement pour la population résidente et les visiteurs (réhabilitation de l'ancienne maison du « Jardin-école » en lieu d'exposition et d'animations pour les publics scolaires et adultes). Découverte et sensibilisation au patrimoine hydraulique et piscicole, patrimoine arboré et ornithologique, création d'un itinéraire de promenade sécurisée pour les familles. Coût HT estimé à 1,7 M€.

- action 2 : création d'une liaison douce entre ville basse et ville haute.

Ce projet a pour objectif de réhabiliter la fonction de trait d'union historique de la rue St-Thibaut et de la rue du Val entre la ville basse et la ville haute. Le projet prévoit la mise en valeur du patrimoine de la rue St-Thibault avec piétonisation partielle, reconfiguration de la partie supérieure de la rue du Val et du parvis de l'hôtel Dieu jusqu'à l'embranchement de la rue d'Enfer avec sécurisation des sorties d'établissements scolaires (maternelle et primaire Ville haute, Lycée Thibaut, collège et lycée Ste-Croix). Coût HT estimé à 1,5 M€.

- action 3 : Mise en valeur du patrimoine des fronts bâtis du centre-ville ancien.

A partir d'un diagnostic de l'existant en lien avec l'ABF l'objectif est d'aboutir à des préconisations opérationnelles pour les permis de travaux des réfections de façade (choix de couleur, mise en valeur des colombages et/ou modénatures anciennes, choix d'huisseries conformes avec les normes imposées dans le SPR et compatibles avec les normes de performance énergétique pour l'isolation des habitations.) et mise en place d'incitations financières pour les pétitionnaires. Coût estimé à 40 k€ HT.

- action 4 : Étude pré-opérationnelle pour l'habitat pour une OPAH voire OPAH-RU :

A partir d'un diagnostic fin et zoné, orienté sur le centre-ville ancien, l'objectif est de faire un inventaire/état de lieux des immeubles abritant un parc de logements anciens inoccupés et/ou impropres à l'habitation (vétusté, insalubrité, carence d'aménagement pour le logement des personnes âgées et /ou handicapées).

L'étude devra proposer des mesures incitatives, encourageantes ou contraignantes à l'attention des propriétaires d'immeuble pour réhabiliter ces logements anciens avec pour objectif d'y faire revenir une population désirant s'installer en centre-ville bénéficiant de tous les services de proximité et contribuer ainsi à la redynamisation globale du centre-ville ancien sur le plan de la vie quotidienne, du commerce, de l'animation et de la culture. Cette étude pourrait servir de base opérationnelle pour bâtir l'ORT. Coût HT estimé à 60 k€.

Sur cette action, la mutualisation du chef de projet avec les communes de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly est tout à fait justifiée en raison des caractéristiques similaires constatées dans le centre-ville ancien des deux communes.

Création d'une station publique d'avitaillement biogaz

Ce projet est à l'étude sur le territoire

Des données techniques ont déjà été identifiées : 2 pistes, pas de charge lente...

Une prospection est en cours pour situer le projet.

Convention cadre entre la ville de Provins et l'Etat pour la restauration du patrimoine architectural

- La réputation de Provins pour la richesse et la qualité de son patrimoine architectural lui ont valu d'être inscrite en 2001 au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO,
- Cette notoriété n'a été possible que grâce aux programmes de restauration et de mise en valeur menés depuis plusieurs décennies avec les financements conjoints de l'Etat, la Région, le Département et la Commune,
- Devant la nécessité de poursuivre et étendre ces opérations pluriannuelles, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention cadre entre l'Etat et la Ville aux mêmes conditions de financement que celle signée en 2004 (délibération n°04.97 du 21 octobre 2004).
- Cette convention prendrait effet dès 2019.
- Cette convention permettrait d'inscrire 960 K€ HT de travaux dont le financement serait réparti comme suit :

- État :	400 K€
- Région :	160 K€
- Département :	200 K€
- Commune :	200 K€

Plateforme « SURE »

Service Unique pour la Rénovation Energétique



Mise en place par la Communauté de communes du Provinois dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Opérateur

Seine-et-Marne Environnement

Principes

Le guichet unique donne accès GRATUITEMENT à l'information et au **conseil neutre et libre de tout engagement**.

Il permet en outre d'être pris en charge et orienté efficacement vers des services adaptés pour vous accompagner dans vos projets de rénovation énergétique (choix en matière de gains d'économies d'énergie, travaux éligibles, aides financières possibles et montage des dossiers).

Objectifs

Information/sensibilisation/orientation du conseil aux particuliers et accompagnement dans la rénovation thermique des bâtiments.

Financement

Mise en place et piloté par l'ADEME en 2019 via un dispositif : le SARE (le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique)

Financé à hauteur de 200 millions d'euros sur 3 ans.

S'appuie sur des CEE (Certificats d'économie d'énergie financés par les vendeurs d'RRJ ou obligés) et remplace et renforce le soutien apporté précédemment par l'ADEME aux Espaces info énergie (EIE)

1. Le Département de Seine-et-Marne joue le rôle de porteur associé au niveau local pour le reversement des fonds aux opérateurs (Seine-et-Marne environnement).
 - déployer le programme SARE sur le territoire
 - recevoir l'argent des CEE émanant des obligés
2. La Communauté de communes reçoit les fonds du CD77
3. Les reverse aux ALEC (SEME) pour l'exécution du programme,

Cadre de Vie - Habitat – Cohésion sociale - Services-Culture : Renforcer et conforter les caractéristiques du territoire

- **Développer et ancrer l'offre de soin**

- Ancrer une offre de soin de proximité afin d'accompagner le vieillissement de la population.
- Garantir le maintien de services de santé de qualité et diversifiés sur la partie rurale du territoire
- Anticiper les besoins nouveaux liés à l'allongement de la durée de vie de la population du Provinois

Maison de santé universitaire de Provins et antenne de Villiers-Saint-Georges

Pour garantir l'accès aux soins de proximité, la Communauté de communes du Provinois s'est engagée avec ses partenaires, le Pôle Santé Universitaire du Provinois et le département de Médecine Générale de la faculté Paris-SUD-Kremlin Bicêtre, dans la création d'une Maison de Santé Universitaire située 3, Cours des Bénédictins à Provins. Une charte a été signée avec les objectifs ci-dessous

- garantir l'accès aux soins de proximité pour la population du grand provinois,
- contribuer à la politique d'aménagement du territoire et pérenniser l'offre de soins locale en créant les conditions d'une organisation structurée, en appui d'une démarche universitaire visant à promouvoir la réalisation de stages effectués par les étudiants- futurs professionnels de santé,
- pallier les conséquences défavorables du déficit démographique des professionnels de santé en développant un mode d'exercice novateur et attractif pour les médecins et professionnels de santé,
- faciliter l'activité des médecins et professionnels de santé dans les territoires en difficulté en développant les cas échéant des antennes de consultation,
- participer à la réponse aux besoins de santé publique dans ses priorités tant nationales que régionales et locales.

Cette structure accueille depuis septembre 2016 une offre de soins de premiers recours en médecine générale et développera des activités d'encadrement et de maîtrise de stages sur l'ensemble du territoire : avec deux médecins et deux internes.

Un des internes,

Maison médicale de Chenoise

Tenter de regrouper les professionnels dans des structures collectives, pluridisciplinaires, à l'échelle des bourgs (bassins de 5 à 10 000 habitants) est la réponse adéquate pour freiner le départ des professionnels, leur offrir de meilleures conditions d'exercice, et créer les conditions pour attirer de nouveaux professionnels.

Cela repose sur :

- une volonté partagée des professionnels installés, condition sine qua non de la réussite des projets.
- une taille critique (2 à 5 professionnels de santé).

Le projet a été présenté et validé par les professionnels existants sur la commune.

Le projet a consisté en l'acquisition et la réhabilitation d'un bâtiment dans lequel se trouvait l'ancien médecin, dans le but de créer un espace d'environ 200 m² pouvant accueillir plusieurs professionnels dans 5 cabinets.

Le bâtiment abrite aujourd'hui les cabinets d'un généraliste, d'une psychologue, une ostéopathe et des infirmières. Des baux professionnels de neuf ans ont été conclus.

Maison médicale de Sourdun

Le projet est similaire à celui de Chenoise. La présence déjà acquise d'un médecin généraliste et la présence immédiate d'une pharmacie réunissent les conditions de la bonne marche de la maison médicale.

Là encore, après l'expérience fructueuse réalisée à Chenoise, il s'agit de fédérer les parties prenantes et de les associer à ce projet.

Un médecin généraliste y exerce depuis 2019. Une psychologue s'est installée en 2021.

Contrat Local de Santé

La communauté de communes a signé avec l'ARS, le centre hospitalier de Provins, la préfecture, le Conseil Départemental et l'Assurance Maladie un contrat local de santé qui prévoit dans ses deux premiers axes stratégiques le développement de l'offre de soins et l'amélioration des conditions d'exercice des professionnels de santé et l'accessibilité à l'offre de santé. Ce projet expérimental de télémédecine, qui prévoit une coordination sur le territoire des professionnels de santé y participant et des plages de téléconsultations pour les soins non programmés constitue l'une des réponses à ces ambitions

Quatre axes stratégiques ont été définis :

- Développement de l'offre de soins et amélioration des conditions d'exercice des professionnels de santé
- Accessibilité à l'offre de santé
- Santé et habitat
- Développement des actions de prévention innovantes

La programmation du CLS par axe stratégique a été déclinée en 13 objectifs et 13 actions agissant sur la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et/ou permettant d'améliorer les parcours de santé par axe stratégique.

AXE STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SOINS ET AMELIORATION DES CONDITIONS D'EXERCICE DES PROFESSIONNELS DE SANTE	
FA 1.1.	Mise en place d'une organisation coordonnée territoriale en santé
FA 1.2.	Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création de centres de santé communautaires
FA 1.3.	Structuration d'un parcours santé pour les situations complexes des jeunes

AXE STRATEGIQUE 2 : ACCESSIBILITE A L'OFFRE DE SANTE	
FA 2.1.	Développement des solutions de mobilité
FA 2.2.	Mise en place d'un projet expérimental de télémédecine
FA 2.3.	Mise en place de la santé connectée

AXE STRATEGIQUE 3 : SANTE ET HABITAT	
FA 3.1.	Lutte contre l'habitat indigne
FA 3.2.	Gestion des situations complexes « habitat et santé » : accès et maintien
FA 3.3.	Soins et maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie

AXE STRATEGIQUE 4 : DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION INNOVANTES	
FA 4.1.	Renforcement des actions de prévention primaire avec et pour les enfants et les jeunes
FA 4.2.	Détection précoce des enfants souffrant d'un handicap ou de troubles
FA 4.3.	Développement des actions d'éducation à la santé et thérapeutique pour les patients
FA 4.4.	Développement des actions sport, santé et activité physique pour des publics cibles

Télémédecine

Une expérimentation de téléconsultations médicales assistées a débuté le 17 septembre 2020. Il s'agit de favoriser l'accès aux soins des habitants de la Communauté de communes du provinnois en proposant, à titre expérimental de réaliser des téléconsultations dans deux points du territoire pour les patients sans médecin traitant ou dont le médecin traitant est indisponible dans un délai compatible avec l'état de santé du patient.

Cette expérimentation permet également de mettre en œuvre une organisation visant à coordonner les professionnels de santé sur le territoire (médecins, infirmiers et pharmaciens) et de préfigurer des exercices coordonnés sur un champ plus étendu que le seul accès aux soins non programmés.

Territoires d'intervention : les téléconsultations seront ouvertes à tous les habitants de la Communauté de communes à savoir les habitants des 39 communes du Provinnois.

Les téléconsultations auront lieu à 2 points du territoire :

- Dans un local dédié à Provins, loué par la communauté de communes et aménagé à cet effet au 10, rue Victor Garnier
- Dans une salle dédiée à la pharmacie de Beton-Bazoches au 1 Place de l'Église Saint-Denis

Principe de fonctionnement : le cabinet de téléconsultation permet aux patients de consulter un médecin généraliste à distance, en étant accompagné d'un infirmier (IDE) durant l'ensemble du rendez-vous.

Centre de santé de la Communauté de communes

Cette étude est inscrite dans le CLS (fiche-action 1-2, de l'axe 1, développement de l'offre de soins et amélioration des conditions d'exercice des professionnels de santé) dont le porteur est la Communauté de communes.

L'objectif est de déterminer le projet de santé collectif, le **nombre de centres** (ou bien un centre et des antennes), les **localisations**, les déclinaisons architecturales ainsi que le **modèle économique** le plus pertinent (question du salariat notamment).

Il s'agira ensuite de **valider les hypothèses pour chiffrer le projet**

Ce projet sera ensuite à inscrire dans le CRTE

Portage de repas

La Communauté de communes du Provinois a mis en place un service de portage de repas à domicile à partir du 1er septembre 2015.

Ce service est conçu simplifier la vie notamment des plus anciens, il est proposé dans les 40 communes de la collectivité. Il est destiné en priorité, aux personnes âgées de plus de 70 ans ou sur certificat médical pour les personnes malades ou qui sortent de l'hôpital, mais également à toute personne intéressée par le service, assuré 3 fois par semaine pour couvrir tous les repas de la semaine et adapté, si besoin, à des régimes spécifiques : «diabétique», «sans sel», et «normal», «haché» ou «mixé».

Fonctionnement :

Un plateau-repas est conçu pour deux repas, midi et soir.

Deux menus différents sont proposés chaque jour.

C'est avec le plus grand soin que les valeurs gustatives, nutritives et diététiques sont respectées. Les menus sont élaborés par un diététicien. Les plateaux sont livrés en liaison froide avec un véhicule réfrigéré. Les barquettes sont à usage unique, étiquetées avec le nom du produit, la date de fabrication et la date limite de consommation (DLC).

Ce service a été rendu possible par la passation d'un marché entre la Communauté de communes et un prestataire privé. La Collectivité avançant les frais qui lui sont ensuite payés par les utilisateurs.

Convention avec la CAF

Signataires : CC du Provinois, Ville de Provins, Caf 77 (François CHABERT, Président),

Msa (Laurent PILETTE, Directeur Général Msa Ile-de-France)

A compter de 2020, la Caf substitue les Contrats Enfance Jeunesse à une nouvelle démarche partenariale : La Convention Territoriale Globale.

Implication de la Caf sur le territoire (chiffres Caf - juin 2020):

- 5 848 foyers allocataires, soit 48,3% de population
- 64% ont des enfants à charge
- 18% de familles monoparentales
- 7 926 enfants :
 - 14 % de 0/2 ans,
 - 47 % de 3/11 ans,
 - 31 % de 12/17 ans,
 - 8% de 18/24 ans.
- 232 familles bénéficient de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)
- 13,2% des allocataires bénéficient du RSA, 10,3% de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), et 29,6 % de la prime d'activité
- 40,7 % des allocataires bénéficient d'aides au logement

=> 3 millions 196 176€ de prestations versées aux allocataires en déc 2018.

- 26 équipements et services soutenus par la Caf dont :
- 4 Eaje (2 multi-accueil, 1 micro-crèche, crèche hospitalière)
- 2 services Alsh péri et/ou extrascolaires
- 1 Ram itinérant
- 1 Centre Social communal
- 1 Laep communal
- 4 porteurs Reaap (1 CS provins – 1 association – 2 collèges)
- 2 micro-crèches privées à Provins
- 1 Maison d'Assistantes Maternelles

=>1 M 266 510 euros au titre du fonctionnement (versés en 2019) dont :

- 753 864 € de prestations de service
- 343 746 € de contrat enfance jeunesse
- 109 836 € au titre des AFI-ATL (Aides Financières Individuelles – Aides au Temps Libre)
- 59 064 € d'aides au fonctionnement hors prestations de service

Objectif de la CTG : renforcer les coopérations et contribuer à une plus grande complémentarité des interventions dans l'intérêt des familles du territoire.

Principes de ce nouveau socle de relation contractuelle :

- sur le périmètre des Epci,
- pour une durée de 5 ans,
- établi à partir d'un projet territorial partagé,
- couvre les champs de la Caf : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux droits, Logement.

Toute action relevant de ces champs pourra être intégrée à la convention par le biais d'avenant.

Le plan d'actions porte notamment sur les axes suivants :

- Etudier la faisabilité d'ouverture d'Etablissement d'Accueil du jeune Enfant (MAM, Micro-crèches...)
- Développer des actions événementielles des Alsh sur l'ensemble des communes du territoire (type Boost T Vacances) - Elargir l'offre de lecture publique – Professionnaliser et mutualiser le personnel
- Soutenir le développement d'actions jeunesse, et de lieux ressources (Point Accueil Ecoute Jeune ou Information Jeunesse) - Favoriser l'itinérance des acteurs vers ce public (en lien avec Combo77, itinérance de la Mission Locale...).
- Mettre en place une Commission Intercommunale de Prévention des Impayés de Loyers – Développer les actions de lutte contre la non décence des logements
- Améliorer l'accès aux droits (ouverture d'une permanence par la Caf) - Développer les actions de formation au numérique

Ces actions phares viennent compléter les actions déjà menées sur le territoire et soutenues par la Caf : Les Alsh, le Ram pour la CC du Provinois, les crèches, le Centre social, le Laep, le Reaap pour la Ville de Provins.

Equipements sport & jeunesse

Installation de jeux extérieurs au centre aquatique de Provins Création d'un bassin estival pour les petits

Construction du gymnase du collège de Jouy-le-Châtel

Dans le cadre d'un accompagnement de collège, le SIVOS est compétent pour la construction d'un gymnase et d'un plateau sportif sur la commune de JOUY-DE-CHATEL.

Ils seront implantés sur les emprises cadastrées section AE n°5 et U n°120p sises rue de Paris et contigu au Collège Jean-Jacques BARBAUX.

Le gymnase devra posséder la capacité d'accueil à terme du collège soit 600 élèves et 24 classes.

Pour un collège de 600 élèves, le volume horaire d'enseignement obligatoire à dispenser en EPS s'élève à 78 heures par semaine.

A ce volume horaire s'ajoute l'offre de l'association sportive (pause méridienne et/ou mercredi après-midi).

En prenant l'hypothèse d'une répartition des cycles à hauteur de 1/3 en extérieur et 2/3 en intérieur, les besoins sont estimés à 1 espace de pratique (UPE) en extérieur et 2 en intérieur.

Le gymnase occupera une surface comprise entre 1300 et 2000m², le plateau extérieur occupera entre 600 et 1000m².

Vestiaires du gymnase de Villiers-Saint-Georges

La commune de Villiers-Saint-Georges accueille sur son territoire un collège comportant 4 classes par niveau de la 6ème à la 3ème, regroupant 19 communes.

Les membres du SIVOS, représenté par M. Flavien Blanchard, Président et Maire de Rupéreau, et moi-même en tant que 2ème Vice-président du SIVOS, souhaitent la construction d'un vestiaire permettant de distinguer les élèves qui font sport dans le gymnase et ceux qui font sport en extérieur.

A l'heure actuelle, il existe deux vestiaires de 20 m² pour environ 60 élèves par séance, ce qui est trop exigü.

La commune de Villiers-Saint-Georges envisage d'installer des panneaux photovoltaïques sur le gymnase afin de répondre favorablement au développement écologique mais aussi aux appels à projet.

Nous comptons environ 400 élèves au collège et 140 pour le groupe scolaire de l'Aubetin (école primaire).

Rénovation du bâtiment ALSH des Hauts de Provins

Les travaux consisteront en :

- la mise en accessibilité du bâtiment depuis le domaine public
- Rénovation intérieure : peintures, huisseries et volets
- Des aménagements extérieurs : cheminement d'accès aux différents lieux de divertissements.

Culture

Projet de lecture publique et d'interconnexion du CDI du collège de Villiers-Saint-Georges (et à terme également celui de Jouy-le-Châtel) avec la médiathèque de Provins.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique, adopté en juin 2020. Il s'agit de mutualiser des équipements CDI, de les faire évoluer (bâtiments, services, offre documentaire) et de les ouvrir au grand public en dehors des horaires scolaires.

Une première expérimentation est en effet envisagée sur les collèges de Villiers-Saint-Georges puis de Jouy-le-Châtel. Un comité de pilotage se tiendra prochainement, avec pour objectif de répondre aux modalités de mise en œuvre de ce projet.

Formation-Education

Projet de Campus connecté avec l'université de Créteil

Il s'agit d'un espace de travail destiné aux étudiants ou aux adultes en formation continue qui souhaitent poursuivre une formation universitaire à distance, et ce peu importe où se trouve l'établissement de formation. Lycéens, étudiants, adultes en reconversion professionnelle ou souhaitant valider des compétences... bref, il est ouvert à tous ! Cet espace regroupe :

→ des salles de cours équipées permettant de suivre les enseignements à distance (ordinateurs, connexion internet etc.),

→ des tuteurs présents pour vous accompagner de façon régulière,

→ un environnement convivial pour étudier.

Le diplôme obtenu au sein du Campus connecté dispose de la même reconnaissance et de la même qualité que les diplômes obtenus dans un schéma classique, en présentiel.

Réflexion autour des Tiers-Lieux

Le territoire engage une réflexion sur l'implantation de Tiers Lieux

Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble : coworking, microfolie, campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, makerspace, friche culturelle, maison de services au public... Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Ils se sont développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire.

C/ Contractualisation

1. Avec l'Etat

Contrat de ruralité

La Communauté de communes et l'Etat ont signé le 24 octobre 2017 un Contrat de Ruralité (Délibération du Conseil communautaire du 13 octobre 2017).

Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées à une échelle infra-départementale autour de 6 volets obligatoires :

- accès aux soins et services
- attractivité du territoire
- revitalisation des bourgs-centres
- mobilités
- transition écologique
- cohésion sociale

Fonds mobilisés

Il s'agit de crédits DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) fléchés « contrats de ruralité » qui sont des crédits complémentaires aux crédits, dotations et fonds de droit commun.

Principe de financement par convention annuelle.

Une convention annuelle de financement détermine les engagements financiers des porteurs du contrat de ruralité pour l'engagement d'actions au cours de l'année considérée au regard des actions inscrites dans le plan d'action pluriannuel conclu.

Au titre de l'année budgétaire 2018, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Thématiques	2017		2018		2019		2020	
	Actions	Statut/coût estimé /autres financements	Actions	Statut/coût/autres financements	Actions	Statut/coût/autres financements	Actions	Statut/coût/autres financements
1) Accès aux services et aux soins	MSU Provins Antenne MSU VSG	Achévée Travaux réalisés						
	Maison médicale de Chenoise	Achévée	Maison médicale de Sourdon	250 000 € DSIL 30 % : 75 000 €				
2) Revitalisation des bourgs-centres	Partenariat avec Initiative Melun Val-de-Seine et Sud Seine-et-Marne	7 000 € Pas d'incidence financière		7 000 € Pas d'incidence financière		7 000 € Pas d'incidence financière		7 000 € Pas d'incidence financière
	Partenariat Chambre de Métiers et d'artisanat	9 500 € Pas d'incidence financière		9 500 € Pas d'incidence financière		9 500 € Pas d'incidence financière		9 500 € Pas d'incidence financière
			Réhabilitation de la friche de Longueville : Acquisition foncière	200 000 € DSIL 30 % : 60 000 €	Réhabilitation de la friche de Longueville : - Création d'un parking	500 000 € DSIL 30 % : 150 000 €		
3) Attractivité du territoire	Bâtiment d'accueil touristique	Action achevée			Réhabilitation de la friche de Longueville : - Création d'un centre de télétravail	800 000 € DSIL 30 % : 240 000 €		
	Chemin de fer touristique, aménagement de la gare de Villiers-Saint-Georges	150 000 € Pas d'incidence financière						
	Aménagement de la zone d'activité Grande Prairie à Poligny	150 000 € Pas d'incidence financière						
4) Mobilités	Aménagement du pôle Gare de Provins	Subventions déjà à 70%						
5) Transition écologique							Station biogaz ZAC du Provinois	750 000 € CR 30 % : 225 000 €
			Mise en œuvre du PCAET (plan climat air énergie territorial)	70 000 € Pas d'incidence financière				
6) Cohésion sociale	Création de city stades à Provins, Beton-Bazoches, Jouy-le-Châtel et Chenoise	260 000 € Pas d'incidence financière						
	Arts en boule	6 000 € Pas d'incidence financière		6 000 € Pas d'incidence financière		6 000 € Pas d'incidence financière		6 000 € Pas d'incidence financière
	Portage de repas	6 000 € Pas d'incidence financière						
Total actions éligibles Demande CR				450 000 € DSIL 30 % : 135 000 €		1 300 000 € DSIL : 390 000 €		750 000 € DSIL : 225 000 €
TOTAL GENERAL DEMANDE CR				2 600 000 € DSIL : 780 000 €				

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeur
1	Maison médicale Sourdun	CC du Provinois	300 000 €	90 000 €	90 000 €	120 000 €
3	Friche de Longueville	CC du Provinois	200 000 €	75 000 €	45 000 €	80 000 €

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	DETR	Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) « thématique »	FSIL « contrat de ruralité »	Volet territorial du CPER	TEPCV	Autres (préciser)
			135 000 €			

Au titre de l'année budgétaire 2020, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total (HT)	Part MO	Part Etat	Part autres financeur
3	Friche de Longueville	CC du Provinois	200 000 €	75 000,00 €	45 000,00 €	80 000 €
4	Parking de Sainte-Colombe	CC du Provinois	187 500 €	65 563,00 €	46 937,00 €	75 000 €

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	DETR	Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) « thématique »	DSIL « contrat de ruralité »	Volet territorial du CPER	TEPCV	Autres (préciser)
			91 937,00 €			

La Communauté de communes sera également signature du dispositif Petites Villes de Demain avec la Ville de Provins

2. Avec le Département

Un Contrat Départemental de Développement Durable (C3D) achevé (2014-2019)

La Communauté de communes du Provinois a bénéficié d'un Contrat Départemental de Développement Durable (C3D) signé le 6 juin 2014. L'enveloppe se monte à 2 661 480 € pour 5 ans (6 juin 2019) et soldé en juin 2020.

Le tableau ci-dessous reprend les actions réalisées qui s'articulent autour de deux axes majeurs : « Offrir un cadre de vie de qualité » et « Oser inventer son développement ».

Programme d'actions du Contrat Départemental de Développement Durable (C3D)	
Signé le 6 juin 2014 pour une durée de 5 ans	
Enveloppe : 2 661 480 €	
Actions achevées	
Création d'un centre aquatique	
Coût	17 100 000 €
Subvention départementale à 2,92 %	500 000 €
Rénovation du gymnase à Villers-Saint-Georges	
Coût	380 000 €
Subvention départementale à 16,97 %	64 500 €
Création d'une maison de santé à Chenoise	
Coût réévalué de 415 000 à	498 000 €
Subvention départementale à 40%	199 200 €
Création de maisons de santé pluridisciplinaire MSU (Maison de santé universitaire) de Provins	
Coût	300 000 €
Subvention départementale à 40 %	120 000 €
Acquisition bâtiment Sourdon	
Coût	200 000 €
Subvention départementale à 40 %	80 000 €
Total	963 700 €
Actions en cours	
Création d'un espace d'accueil et d'information touristique à la gare de Provins	
Coût	983 600 €
subvention départementale à 40 %	393 440 €
Création de maison de santé pluridisciplinaire MSU (Maison de santé universitaire) antenne de Villers-Saint-Georges	
Coût	150 000 €
Subvention départementale à 40 %	60 000 €
Amenagement du pôle gare de Provins	
Coût	1 948 007,55 €
Subvention départementale à 15,7 %	305 818,05 €
Acquisition d'instrument de musique pour le conservatoire de Provins	
Coût	60 000 €
Subvention départementale à 40 %	24 000 €
Total	783 258,05 €
Actions projetées *	
Création de trois city stades sur le territoire (Hauts de Provins, Chenoise et Beton-Bazoches, rénovation d'un city stade à Provins et construction d'un skate park à Jouy-le-Châtel	
Coût	280 000 €
Subvention départementale à 40 %	104 000 €
Création d'une ligne de chemin de fer touristique entre Longueville et Villers-Saint-Georges	
Coût	150 000 €
Subvention départementale à 40 %	60 000 €
Création de la voirie et des réseaux de la zone d'activité de la Grande Prairie à Poigny	
Coût	150 000 €
Subvention départementale à 40 %	60 000 €
Rénovation intérieure de la bibliothèque municipale de Provins	
Coût	400 000 €
Subvention départementale à 40 %	160 000 €
Giratoire de Sourdon	
Coût environ	800 000 €
C3D 40 %	320 000 €
Total	704 000 €
Total des subventions	2 450 958,05 €
Reste (2 661 480 – 2 450 958,05)	210 521,95 €

* Reste à définir, au regard des intentions de la commune de Longueville, les conditions de portage des travaux de réhabilitation de la friche.

Enjeu : offrir un cadre de vie de qualité

Enjeu : Oser inventer son développement

Le CID à venir (2021– 2024)

Par délibération du 4 octobre 2019, la Communauté de communes a décidé de se porter candidate auprès du Département de Seine-et-Marne pour l'élaboration d'un Contrat Intercommunal de Développement (CID).

La Communauté de communes a établi le programme d'actions suivant qui bénéficie d'une enveloppe globale de 1 716 771 € auquel s'ajoute un bonus d' 1 000 000 € dédié au gymnase de Jouy-le-Châtel porté par le SIVOS.

CID - Programme d'actions de la Communauté de communes du PROVINOIS 2021-2024							
Enveloppe 1 716 771 € + 1 000 000 € dédié au gymnase du collège de Jouy-le-Châtel							
Axes du projet de territoire	ACTIONS	DEBUT DE L'ACTION	COUT HT	FINANCEMENTS			
				CC DU PROVINOIS		CID Enveloppe 1.716.771 €	
				%	MONTANT	%	MONTANT
Programmation CC du Provinois							
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	Etude extension du parking du pôle-gare de Provins Travaux d'aménagement de parking Sud et Est (R+1)	2021	1 000 000 €	60%	600 000 €	40%	400 000 €
	Création d'une gare routière à Jouy-le-Châtel	2022	1 000 000 €	60%	600 000 €	40%	400 000 €
	Création d'un parking-relais à Villiers Saint-Georges	2022	100 000 €	30%	30 000 €	40%	40 000 €
	Création d'un parking-relais à Maison-Rouge	2021	300 000 €	30%	90 000 €	40%	120 000 €
	Rénovation du parking de la gare de Sainte-Colombe	2021	187 500 €	30%	56 250 €	40%	75 000 €
ECONOMIE ET ATTRACTIVITE	Etude en vue de l'extension de la ZAC de Provins	2022	50 000 €	60%	30 000 €	40%	20 000 €
	Acquisitions foncières relatives à l'extension de la ZAC de Provins	2022	600 000 €	60%	360 000 €	40%	240 000 €
	Friche de Langueville : étude de programmation (2ème tranche)	2021	200 000 €	30%	60 000 €	40%	80 000 €
DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	Mise en accessibilité de la maison du visiteur	2021	12 500 €	60%	7 500 €	40%	5 000 €
	Création de deux nouvelles classes Patrimoine dans l'office de tourisme intercommunal	2021	126 400 €	30%	37 920 €	40%	50 560 €
	Installation d'un bungalow devant le pressoir de Beton Bazoches	2021	25 000 €	60%	15 000 €	40%	10 000 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS ENFANCE	Installation de jeux extérieurs au centre aquatique de Provins Création d'un bassin estival pour les petits	2022	500 000 €	60%	300 000 €	40%	200 000 €
Programmation SIVOS de Provins							
	Gymnase du collège de Jouy-le-Châtel	2023					1 000 000 €
TOTAL			4 101 400 €		2 186 670 €		2 640 560 €

Annexe 5 – Fiches action

Action 1 : reconversion de la friche industrielle de Longueville

Action 2 : installation d'une station publique d'avitaillement biogaz

Action 3 : création d'une gare routière à Jouy-le-Châtel

Action 4 : construction du gymnase du collège de Jouy-le-Châtel

Action 5 : construction de vestiaires et installation de panneaux photovoltaïques au gymnase du collège de Villiers-Saint-Georges

2	ATTRACTIVITE	
---	--------------	---

Fiche Action n°1	Etudes de programmation Friche de Longueville	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Provenois	

Résumé de l'action

Vers une reconversion

Après une première phase de diagnostics, l'enjeu est désormais de compléter les études existantes par la réalisation d'une campagne d'études pré-opérationnelles avec le souci constant de déterminer, in fine, un programme, un plan-guide, un périmètre opérationnel et une procédure d'aménagement.

Description détaillée

Une première étude dont l'achèvement est en cours a eu pour objet de dresser l'état des lieux comprenant structures et pollution sites et sols pollués (SSP), réaliser le diagnostic structure et pollution avec les investigations nécessaires, définir les besoins d'interventions d'urgence, les modalités de gestion (au moins deux scénarios de dépollution) avec un bilan coûts avantages étayé, et de mise en œuvre des mesures structurelles. Ceci en en vue de la sauvegarde et la réhabilitation du site, la synthèse pré-programmative (actuellement en cours).

Cette étape était le préalable pour travailler à l'élaboration du programme d'aménagement.

C'est précisément l'objet de cette deuxième étude de définir notamment :

- une revalorisation durable à travers un renouvellement urbain et patrimonial
- les opportunités pour freiner l'artificialisation
- comment revaloriser les espaces publics et les connecter
- comment reconnecter le bourg avec le territoire aux différentes échelles

Cette deuxième étude sera le temps de la programmation et de la faisabilité alimentées par les données recueillies lors de la première étude.

L'enjeu est désormais de compléter les études existantes par la réalisation d'une campagne d'études pré-opérationnelles avec le souci constant de déterminer, *in fine*, un programme, un plan-guide, un périmètre opérationnel et une procédure d'aménagement.

Le dispositif d'études mené par Aménagement 77 se décompose en 6 parties :

- L'étude d'intégration architecturale, urbanistique, paysagère et technique
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « environnement et développement durable »
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « concertation publique et digitale »
- L'étude de stationnement
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « sites et sols pollués »
- Etude des marchés (résidentiel, développements économique et touristique de proximité)

Dispositifs financiers

Etat : DSIL du Contrat de ruralité/

Région

Département : CID

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
1 ^{er} semestre	1er semestre			

Partenaires

Aménagement 77

Région Ile-de-France

Etat

Financement**DEPENSES**

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
	240 000	40	240 000
Total			

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
DSII CR	18,75	45 000
Département CID	27,92	67 000
Région	33,33	80 000
Total	80	
Reste à charge collectivité	20	48 000

Objectifs et indicateurs de suivi

Quelques objectifs de développement durable (ODD) visés par le maître d'ouvrage

- ODD7 – Accéder à l'énergie si possible renouvelable (projets utilisant une énergie renouvelable)
- ODD11 - Rendre les villes et les établissements humains et durables (*création, réhabilitation, extension de logements, de liaisons douces, d'espaces paysagers, de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, actions visant à réduire l'impact environnemental (utilisation de matériaux renouvelables, plantes locales peu consommatrices en eau, systèmes de récupération d'eaux pluviales....)*)

Indicateurs possibles

Gestion matériaux issus de la déconstruction et de l'excavation des terres

Niveau d'intégration de la gestion des énergies et eaux pluviales

Indicateurs de valorisation du patrimoine industriel et la biodiversité

orientation 3	ENVIRONNEMENT/PATRIMOINE	
------------------	--------------------------	---

Fiche Action n°2	Installation d'une station publique d'avitaillement biogaz	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Provinois	

Résumé de l'action

En parfaite concordance avec la stratégie engagée pour la transition énergétique sur le territoire, la Communauté de communes du Provinois souhaite initier et accompagner l'émergence d'une station d'avitaillement Biogaz publique (ouverte à tous) opérationnelle sur le territoire du Provinois.

Il s'agit d'opérer à l'échelle locale et du bassin de vie, une conversion vers les carburants propres.

L'objectif du projet actuellement à l'étude est de parvenir à alimenter la station semi-publique avec les flottes de véhicules locales et les véhicules de passage en se servant notamment des axes structurants et de l'attrait touristique de la ville de Provins (autocaristes).

Description détaillée

La station devra bénéficier d'un accès privilégié par rapport aux axes de circulation structurants du territoire, d'une circulation intérieure et aux abords sécurisée avec une surface totale de projet d'au moins 2 000 m².

Dimensionnement pour 2 pistes d'avitaillement, à **remplissage rapide**. Utilisé sur toutes les stations publiques, le remplissage rapide permet de délivrer du gaz à haut débit.

Un appel ultérieur à manifestation d'intérêt auprès des aménageurs de stations sera réalisé sur la base de l'étude de potentialité en cours en 2021.

Desserte gaz pour **possibilités de raccordement au réseau de distribution gaz naturel** : proximité du réseau GRDF possible, à apprécier faisabilité raccord réseau GRTgaz (pression plus élevée, atout pour limiter le besoin de compression).

En cours également, le choix Le choix du compresseur qui doit prendre en compte le volume de stockage de la future station afin d'absorber les éventuelles pointes de débit et assurer un temps de remplissage optimal pour les conditions d'exploitation.

Hypothèse de la modélisation : 20 veh/j (situation majorante). Puissance compresseur de 750 à 800 Nm³/h pour alimentation 7 PL/h, soit 80 PL/j (un minimum de 4 à 5 PL/h pour répondre aux pics d'affluence du matin et soir).

La réflexion est donc engagée en travaillant simultanément deux axes :

- affiner le prospect pour préciser le besoin des entreprises intéressées, en y intégrant le besoin pour une partie des bus des petits dépôts IdFm (Provinois et Bassée-Montois),
- identifier un site propice à l'aménagement d'une station

Première approche répondant parfaitement à la commande.

Nécessité à partir de cette matière d'affiner les estimations pour mieux calibrer la demande et la temporalité dans laquelle s'inscrira la conversion des flottes.

Dispositifs financiers

Etat : DSIL

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	2 nd semestre	1 ^{er} semestre		

Partenaires

Département de Seine-et-Marne,
GRDF,
GRTgaz,
SDESM,
DDT77,
CCI77.

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
	1 000 000		1 200 000
Total			

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
ETAT	80	800 000
Total		
Reste à charge collectivité	20	200 000 HT

Objectifs et indicateurs de suivi

L'objectif majeur est d'amorcer la conversions des flottes de véhicules vers le biogaz en appuyant que in projet privé local permettant de décliner le modèle a une station semi-publique devant bénéficier aux entreprises de transports locales voire extérieures.

Promouvoir une énergie verte, renouvelable issue d'une production locale.

Agir efficacement pour l'amélioration de la qualité de l'air ave la réduction des GES.

Indicateurs globaux de suivi encore à déterminer à ce stade d'avancement du projet.
Mais probablement : nombre de véhicules avitaillés, volumes etc...

orientation 4	SOCIETE	
------------------	----------------	---

Fiche Action n°4	Construction du gymnase du Collège de Jouy-Le-Châtel
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Région de Provins

Résumé de l'action

Dans le cadre d'un accompagnement de collège, le SIVOS est compétent pour la construction d'un gymnase et d'un plateau sportif sur la commune de Jouy-le-Châtel.

Description détaillée

Ces équipements seront implantés sur les emprises cadastrées section AE n°5 et U n°120p sises rue de Paris et contigu au Collège Jean-Jacques BARBAUX.

Le gymnase devra posséder la capacité d'accueil à terme du collège soit 600 élèves et 24 classes.

Pour un collège de 600 élèves, le volume horaire d'enseignement obligatoire à dispenser en EPS s'élève à 78 heures par semaine.

A ce volume horaire s'ajoute l'offre de l'association sportive (pause méridienne et/ou mercredi après-midi).

En prenant l'hypothèse d'une répartition des cycles à hauteur de 1/3 en extérieur et 2/3 en intérieur, les besoins sont estimés à 1 espace de pratique (UPE) en extérieur et 2 en intérieur.

Le gymnase occupera une surface comprise entre 1300 et 2000m², le plateau extérieur occupera entre 600 et 1000m².

Dispositifs financiers

Département : CID

Région

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
2 nd semestre : Choix du Maître d'œuvre	Lancement marchés de travaux et choix des entreprises	Début des travaux : durée 12 / 15mois	Livraison mai/juin 2024 pour ouverture en septembre 2024 simultanément au collège	

Partenaires

Communauté de communes du provinois

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux	3 250 000		3 900 000
Maîtrise d'œuvre	500 000		600 000
Total	3 750 000		4 500 000

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant HT
Région	5,33	200 000
Département	26,67	1 000 000
Total		
Reste à charge collectivité	68	2 550 000

Objectifs et indicateurs de suivi

Objectifs de développement durable (ODD) visés par le maître d'ouvrage

- Accéder à l'énergie si possible renouvelable (projets utilisant une énergie renouvelable)

Indicateurs de suivi

- Nombre d'élèves bénéficiaires des installations

Fiche Action n°5	Construction de vestiaires et installation de panneaux photovoltaïques au gymnase du collège de Villiers-Saint-Georges	
Maitre d'ouvrage	SIVOS de Villiers-Saint-Georges	

Résumé de l'action

La commune de Villiers-Saint-Georges accueille sur son territoire un collège comportant 4 classes par niveau de la 6ème à la 3ème, regroupant 19 communes.

Le gymnase est utilisé par les presque 400 collégiens ainsi que 140 élèves du groupe scolaire de l'Aubetin (école primaire). Cet équipement comporte deux vestiaires de 20 m² pour environ 60 élèves par séance, ce qui est trop exigu.

Ainsi la construction d'un vestiaire est devenu nécessaire et permettrait en outre, de distinguer les élèves qui font sport dans le gymnase et ceux qui font sport en extérieur est devenue nécessaire.

Le SIVOS de Villiers-Saint-Georges envisage d'installer des panneaux photovoltaïques sur le gymnase afin de répondre favorablement au développement écologique.

Description détaillée

Le gymnase a été construit en 1985 et en partie rénové en 2015. Le SIVOS voudrait profiter de l'édification des nouveaux vestiaires pour les doter de panneaux photovoltaïques en toiture.

Cet équipement comportera deux entités avec chacune des douches, ainsi qu'un local de rangement.

L'accessibilité PMR est prévue.

Liste des communes du SIVOS
 BANNOST-VILLEGAGNON
 CHALAUTRE-LA-GRANDE
 CHALAUTRE-LA-PETITE
 CHATEAUBLEAU
 CHENOISE-CUCHARMOY
 JOUY-LE-CHATEL
 LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE
 LONGUEVILLE
 MAISON-ROUGE-EN-BRIE
 MELZ-SUR-SEINE
 MORTERY
 POIGNY
 PROVINS
 ROUILLY
 SAINT-BRICE
 SAINTE-COLOMBE
 SAINT-HILLIERS
 SAINT-LOUP-DE-NAUD
 SOISY-BOUY
 SOURDUN
 VIEUX-CHAMPAGNE
 VULAINES-LES-PROVINS

Dispositifs financiers**ETAT : DETR****Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)**

2021	2022	2023	2024	2025
	1 ^{er} semestre	1 ^{er} semestre		

Partenaires**Financement****DEPENSES**

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
	300 000		360 000
Total	300 000		360 000

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant HT
ETAT	80	240 000
Total		
Reste à charge collectivité	20	60 000

Objectifs et indicateurs de suivi

Objectifs de développement durable (ODD) visés par le maître d'ouvrage

- Accéder à l'énergie si possible renouvelable (projets utilisant une énergie renouvelable)
- Rendre les villes et les établissements humains et durables (*création, réhabilitation, extension de logements, de liaisons douces, d'espaces paysagers, de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, actions visant à réduire l'impact environnemental (utilisation de matériaux renouvelables, plantes locales peu consommatrices en eau, systèmes de récupération d'eaux pluviales....)*)

Indicateurs de suivi

- Nombre d'élèves bénéficiaires des installations
- Energie solaire produite

Annexe 6 – Projets (hors les actions matures qui font l’objet de fiches action en annexe 5)

Orientation	Action	Maître d’ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs	Observations
ATTRACTIVITE	Fibrer les derniers sites	Syndicat Seine-et-Marne Numérique ou Communauté de communes du provinois, en cours de définition	3 258 641 €	A définir	A définir	A définir	Environ 300 sites isolées, soient environ 18 000
ATTRACTIVITE	Etude en vue de l’extension de la ZAC de Provins et acquisitions foncières relatives à l’extension de la ZAC de Provins	Communauté de communes du Provinois	650 000€	A définir	A définir	320 000 Département	Besoin de foncier pour un projet d’entreprise agroalimentaire biologique
ATTRACTIVITE	Chemin de fer touristique	Communauté de communes du provinois	En cours d’estimation	A définir	A définir		Liaison touristique par train à vapeur de Provins à Villiers-Saint-Georges. Réparation d’aiguillages et maintenance de la voie et du matériel roulant.
ATTRACTIVITE	Auberge de jeunesse	Communauté de communes du Provinois	En cours d’estimation	A définir	A définir		Etude d’opportunité et création, ainsi que l’exploitation d’un Hôtel/auberge de jeunesse
MOBILITES	Extension du réseau urbain Probus de Provins et Transport à la demande (TAD)	Communauté de communes du provinois	En cours d’estimation	A définir	A définir		Etude en cours
MOBILITES	Dispositif Gares de Demain	Communauté de communes du Provinois et Ville de Provins	Chiffrage en cours, attendu en novembre 2021				

MOBILITES	Etude extension du parking du pôle-gare de Provins et travaux d'aménagement de parking Sud et Est (R+1)	Communauté de communes du provinois	En cours d'estimation	A définir	A définir		Encourager les mobilités douces en lien avec l'électrification de la ligne P
ENVIRONNEMENT /PATRIMOINE	Mise en œuvre d'un Plan climat air énergie territorial	Communauté de communes du provinois	En cours d'estimation	A définir	A définir		
ENVIRONNEMENT /PATRIMOINE	Petites Villes de Demain	Ville de Provins	En cours d'estimation	A définir	A définir		Maison de la Nature, coulée verte
SOCIETE	Centre de santé de la Communauté de communes	Communauté de communes du Provinois	En cours d'estimation	A définir	A définir		Une étude financière relative au fonctionnement a déjà été réalisée
SOCIETE	Installation de jeux extérieurs au centre aquatique de Provins Création d'un bassin estival pour les petits	Communauté de communes du provinois	500 000			200 000 Département	
SOCIETE	Projet de lecture publique	Communauté de communes du provinois	En cours d'estimation	A définir	A définir		
SOCIETE	Projet de Campus connecté avec l'université de Créteil	Communauté de communes du provinois	En cours d'estimation	A définir	A définir		
SOCIETE	Réflexion autour des Tiers-Lieux	Communauté de communes du provinois	En cours d'estimation	A définir	A définir		

Annexe 7 - Les actions de coopération interterritoriale : sans objet

Annexe 8 - modalités d'accompagnement en ingénierie : sans objet

Annexe 9 - contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs : sans objet

Annexe 10 – données de suivi techniques et financières

10-1 Porteurs de projets et cibles : sans objet

10-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
ATTRACTIVITE	Fibrer les derniers sites	Syndicat Seine-et-Marne Numérique ou Communauté de communes du provinois, en cours de définition	3 258 641 €	A définir	A définir	A définir
ATTRACTIVITE	Etude en vue de l'extension de la ZAC de Provins et acquisitions foncières relatives à l'extension de la ZAC de Provins	Communauté de communes du Provinois	650 000€	A définir	A définir	320 000 Département
ATTRACTIVITE	Chemin de fer touristique	Communauté de communes du provinois	En cours d'estimation	A définir	A définir	
ATTRACTIVITE	Auberge de jeunesse	Communauté de communes du Provinois	En cours d'estimation	A définir	A définir	
MOBILITES	Extension du réseau urbain Probus de Provins et Transport à la demande (TAD)	Communauté de communes du provinois	En cours d'estimation	A définir	A définir	
MOBILITES	Dispositif Gares de Demain	Communauté de communes du Provinois et Ville de Provins	Chiffrage en cours, attendu en novembre 2021			

MOBILITES	Etude extension du parking du pôle-gare de Provins et travaux d'aménagement de parking Sud et Est (R+1)	Communauté de communes du provinois	En cours d'estimation	A définir	A définir	
ENVIRONNEMENT /PATRIMOINE	Mise en œuvre d'un Plan climat air énergie territorial	Communauté de communes du provinois	En cours d'estimation	A définir	A définir	
ENVIRONNEMENT /PATRIMOINE	Petites Villes de Demain	Ville de Provins	En cours d'estimation	A définir	A définir	
SOCIETE	Centre de santé de la Communauté de communes	Communauté de communes Provinois	En cours d'estimation	A définir	A définir	
SOCIETE	Installation de jeux extérieurs au centre aquatique de Provins Création d'un bassin estivale pour les petits	Communauté de communes provinois	500 000			200 000 € Département
SOCIETE	Projet de lecture publique	Communauté de communes provinois	En cours d'estimation	A définir	A définir	
SOCIETE	Projet de Campus connecté avec l'université de Créteil	Communauté de communes provinois	En cours d'estimation	A définir	A définir	
SOCIETE	Réflexion autour des Tiers-Lieux	Communauté de communes provinois	En cours d'estimation	A définir	A définir	

Annexe 11 – Composition des comités technique et de pilotage

Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de communes du Provinois ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de communes du Provinois, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Composition du comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté de communes du Provinois. Il associe les services de l'Etat et de la Communauté de communes ainsi que toute personne ou tout organisme dont l'expertise serait pertinente.